

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GESTION DES DÉCHETS 7 ENJEUX DE SOCIÉTÉ



SOMMAIRE

Introduction	3
Emplois#1	
Métiers de l'univers des déchets : quelles évolutions ?	5
Recyclage#2	
Le recyclage : quelle juste place pour cette pratique	13
Élimination#3	
L'incinération des déchets au cœur des débats	21
Incitation#4	
Tarifification incitative : comment diminuer les déchets sans introduire de nouvelles inégalités sociales et territoriales	29
Imaginaire#5	
Représentations des déchets : un terrain inexploré à investir ?	39
Communication#6	
Renouveler le discours public pour mieux sensibiliser les citoyens ?	47
Action#7	
Susciter le passage à l'acte : quelles nouvelles pistes pour inciter au changement de comportement ?	53
Messages transversaux#8	61

#NOVEMBRE 2020

Métropole de Lyon

■ **Commanditaires**

Direction eau et déchet

Elen Devauchelle et Laurence Campan

■ **Coordination**

Direction de la prospective et du dialogue public

Nicolas Leprêtre

■ **Rédaction**

Réseau de veille DPDP

Caroline Hamon et Caroline Januel

■ **Réalisation**

Direction de la prospective et du dialogue public

Nathalie Joly

INTRODUCTION

Dans le cadre des réflexions en cours autour de sa politique déchet, la Direction eau et déchets de la Métropole de Lyon a sollicité la Direction de la prospective et du dialogue public pour mieux identifier les principaux enjeux sociétaux associés à la gestion des déchets. En effet, au-delà de la pure dimension technique, un certain nombre de sujets font débat, ce qui pose plusieurs questions : quelles sont les tendances à l'œuvre (rapport à la consommation, perceptions des usagers, évolutions de la filière) ? Les points de vue qui s'opposent ? Les changements de pratiques ? Sept sujets ont été identifiés, sans prétendre à l'exhaustivité : l'emploi, l'incinération, le recyclage, la tarification incitative, les représentations, la communication et le passage à l'acte.

Il ressort de ce travail de veille et d'analyse 7 fiches thématiques, fruit d'une sélection de ressources variées : des travaux de chercheurs, des articles et ouvrages d'experts, des retours d'expériences et des articles journalistiques. L'objectif est moins de rentrer dans le détail du sujet que de poser les termes du débat, de vulgariser les grands enjeux et d'identifier les marges de manœuvre offertes aux collectivités territoriales. Chaque fiche reprend de façon pédagogique ainsi les constats, les enjeux et des pistes de travail.

RÉSUMÉ DES FICHES

4 Focus sur les mutations du secteur des déchets

→ EMPLOIS #1_Métiers de l'univers des déchets : quelles évolutions ?

Les études prospectives s'entendent sur le développement et la recomposition des emplois et métiers liés aux déchets. Plusieurs indicateurs semblent au vert : l'environnement réglementaire et légal, la spécialisation croissante des activités de collecte, de récupération et de traitement des déchets, l'opportunité de nouveaux marchés, la prise en compte croissante du sujet dans le débat public, etc. Ces évolutions devraient se traduire notamment par une technicisation des métiers et par l'émergence de métiers de proximité sur les champs de la prévention, de la médiation, de la formation et de la communication, et de métiers concernant l'écoconception, le réemploi et la réparation. Les principaux enjeux se situent dans la capacité de la filière à accompagner la transformation des métiers de la collecte et du tri des déchets, à organiser la montée en compétences des salariés et à faire évoluer l'offre de formation et la culture professionnelle. L'ampleur des changements dépendra d'une part de la progression de l'économie circulaire, et d'autre part, de l'accompagnement de la collectivité à la recomposition de la filière.

→ RECYCLAGE #2_Le recyclage : quelle juste place pour cette pratique ?

Le recyclage est une pièce indispensable dans la gestion des déchets : il est encouragé par la loi et les collectivités, avec un objectif de 60 % de recyclage des déchets ménagers et assimilés pour 2025, contre 35 à 40 % actuellement. Derrière le développement de cette filière résident de fortes attentes autour de l'économie circulaire, consistant à diminuer drastiquement l'extraction de matières premières par le recyclage des biens déjà utilisés. Pour autant, la réalisation effective d'un taux élevé de recyclage est limitée par des contraintes non négligeables. Des limites techniques, tout d'abord : certaines matières comme le plastique ou le textile nécessitent des opérations complexes et coûteuses, pour un rendement contesté. Autres limites : cette pratique reste consommatrice d'énergie et ne compense pas l'épuisement exponentiel des ressources de la planète dans un modèle de croissance économique. Le recyclage pose donc plusieurs défis afin de trouver sa juste place dans le temps : identifier filière par filière le bénéfice environnemental par rapport aux investissements nécessaires, communiquer sur l'importance du geste du tri pour recycler sans minimiser la nécessité de réduire à la source.

→ ÉLIMINATION #3_L'incinération des déchets au cœur des débats

L'incinération est aujourd'hui massivement utilisée pour traiter nos déchets (31 % des déchets ménagers et assimilés passent par l'incinération). Au motif de la valorisation énergétique, l'incinération bénéficie de nombreux soutiens fiscaux et réglementaires et est présentée comme un maillon de l'économie circulaire. Ce mode de traitement pour les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière a donc son importance, mais cette pratique demeure remise en cause : même très encadrée, l'incinération continue d'émettre des polluants dans l'eau et dans l'air et produit des déchets ultimes enfouis. Par ailleurs, les investissements sont très lourds. Pour les Collectivités, cela crée un paradoxe dans la prise en compte du temps long : investir dans des installations qui nécessitent un flux constant de déchets pour fonctionner, tout en promouvant la réduction et le recyclage des déchets.

→ **INCITATION** #4_Tarification incitative : comment diminuer les déchets sans introduire de nouvelles inégalités sociales et territoriales ?

Les territoires ayant mis en place la tarification incitative dressent un bilan globalement positif : elle favorise à la fois la réduction des déchets et le tri. Ce bilan mérite toutefois d'être analysé plus finement. Tout d'abord, les études reflètent principalement les résultats de territoires ruraux et mixtes, et non des territoires denses. Ensuite, la tarification incitative ne pèse pas de la même manière sur tous les usagers. La réglementation actuelle interdit d'introduire des critères sociaux dans les grilles tarifaires : le tarif au poids (ou au volume) est le même pour tout le monde. Mais les facteurs favorisant le tri se rencontrent davantage chez les CSP+ et ceux ayant une influence négative sur le tri chez les personnes aux revenus modestes. C'est ainsi qu'un dispositif apparemment juste, car proportionnel, peut conduire des ménages modestes à payer plus que des ménages aisés. Enfin, la mise en place de la tarification incitative implique un gros investissement des collectivités pour faire monter en compétences les usagers et favoriser son appropriation effective.

Comportement des usagers : 3 angles d'approche

→ **IMAGINAIRE** #5_Représentations des déchets : un terrain inexploré à investir ?

« Les déchets sont sales », « les déchets menacent l'environnement », « les déchets se recyclent à présent »... Les déchets font l'objet de nombreuses représentations.

Apparaissant comme des évidences et rarement questionnées, ces idées toutes faites qui nous viennent à l'esprit à l'évocation du sujet influencent pourtant nos jugements et nos pratiques. Les représentations contribuent aussi à « filtrer » les informations communiquées par les acteurs impliqués de près ou de loin dans leur gestion (acteurs publics, économiques, associations, médias).

Cette fiche fait le point sur les représentations à l'œuvre et identifie celles à déconstruire et celles sur lesquelles s'appuyer pour améliorer la gestion des déchets.

→ **COMMUNICATION** #6_Renouveler le discours public pour mieux sensibiliser les citoyens ?

« Si la communication sur les déchets reste indispensable pour faire connaître les initiatives de la collectivité et transmettre des consignes aux habitants, elle doit néanmoins renouveler son discours. Notre degré d'engagement dépend de facteurs psychosociaux et nous ne sommes pas tous sensibles aux mêmes motivations, valeurs et besoins. Chez certains, l'argument économique aura ainsi beaucoup plus de poids que l'argument vert. Autres constats : mieux vaut jouer sur la continuité des pratiques que sur les changements de rupture et privilégier les solutions que les images chocs (celles-ci tendent à braquer les publics indifférents à l'écologie). Sans, toutefois, enjoliver la réalité : les pratiques de tri sont remises en cause dès qu'un doute s'installe sur la valorisation des déchets ou que les administrations publiques font preuve d'incohérence. Communiquer est alors un exercice délicat pour la Collectivité : donner à voir les réalités du terrain, tout en gérant le retour de bâton de la transparence ; déployer des campagnes massives, tout en tenant compte de la diversité des profils ; encourager le geste du tri, sans donner l'impression que, « ce n'est pas grave de produire des déchets, puisque derrière on les recycle ou les valorise ».

→ **ACTION #7_**Susciter le passage à l'acte : quelles nouvelles pistes pour inciter au changement de comportement ?

96 % des Français considèrent que la société produit trop de déchets, et pourtant notre production de déchets n'a quasiment pas baissé en dix ans. Comme l'a révélé la psychologie sociale, la communication ne suffit pas à faire changer les comportements. La pédagogie crée l'intention mais l'Homme prend surtout ses décisions sur la base de ses émotions, de ses habitudes, de son environnement physique et social. La recherche a ainsi démontré l'efficacité des techniques d'influence ou de la communication engageante, qui jouent sur ces paramètres pour déclencher le passage à l'acte. Réduire le coût à l'effort des écogestes (par exemple, en mettant à disposition des bacs à roulettes pour se rendre au point de collecte), utiliser l'influence sociale (montrer ce que font les autres), engager les habitants dans de nouvelles habitudes, donner du *feedback* sur les performances de tri obtenues... autant de stratégies qui se révèlent payantes, selon l'objectif à atteindre (court terme/long terme), les publics à toucher. Reste à savoir pour la Collectivité lesquels prioriser et selon quels critères.

EMPLOIS #1

Métiers de l'univers des déchets : quelles évolutions ?

La filière des déchets¹ est en mutation. Le cadre légal, les évolutions technologiques, les choix d'investissements, etc. devraient se traduire par une augmentation du nombre d'emplois et par la montée en compétences des métiers. L'alliance d'activités techniques (automatisées, numérisées) et d'activités manuelles (conduite d'engins, tri manuel et démantèlement des déchets) reste d'actualité, mais divers besoins se dessinent : outiller la formation initiale, adapter la formation continue, améliorer l'image de la filière, renforcer l'ensemble de la filière pour asseoir son rôle dans la transition écologique.

Combien d'emplois aujourd'hui et demain et quels emplois ?

Selon les données du Ministère de la transition écologique et solidaire², l'emploi dans les activités de la gestion des déchets et de la récupération³ s'élève à environ 110 000 salariés équivalents temps plein en 2016 (soit environ un quart des emplois du secteur de l'environnement), dont 85 000 pour les activités de gestion des déchets non radioactifs (collecte/récupération/traitement). Ces salariés sont employés dans les entreprises de 4 branches professionnelles (industries et commerces de la récupération, activités du déchet, assainissement et maintenance industrielle, équipements thermiques), mais aussi dans d'autres branches ou secteurs d'activités (industrie manufacturière, travaux publics, construction, collectivités publiques).

Selon l'Onemev, les activités de l'économie verte⁴ représentaient en 2016 près de 900 000 emplois équivalents temps plein, répartis dans les mêmes proportions entre les éco-activités et les activités périphériques. L'emploi de l'économie verte a progressé de 5,2 % entre 2004 et 2016.

Profils des salariés en 2015

(Dares, cité dans France Stratégie-Céreq)

- 53 800 salariés dans les « activités du déchet »
- 31 000 salariés dans les « activités recyclage-récupération »
- 80-85 % d'hommes
- ouvriers largement majoritaires dans les 2 branches (environ 80 % des effectifs)
- âge moyen : 44 ans (supérieur aux salariés de toutes les branches confondues)
- employés à temps plein largement majoritaires

1. Cette fiche s'appuie sur des études qui n'ont pas toutes le même périmètre d'observation. Les sources sélectionnées abordent l'économie verte (Eurostat, Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte ou Onemev), la filière transformation et valorisation des déchets (France Stratégie-Céreq) ou encore l'économie circulaire (France Stratégie, Ademe).

2. Citées dans France Stratégie-Céreq.

3. La filière transformation et valorisation des déchets fait référence à la définition du Conseil national de l'industrie qui englobe les activités et métiers de la collecte et du transport des déchets, les activités du tri et de la préparation des déchets et les activités de valorisation matière ou énergétique.

4. Les activités de l'économie verte renvoient aux biens et services environnementaux (« éco-activités », dont la gestion des déchets) et les activités périphériques qui favorisent une meilleure qualité environnementale (ex. comptable pour une éco-activité). Les métiers de l'économie verte désignent des postes à finalité environnementale (« métier vert ») ou dont le contenu évolue pour intégrer les enjeux environnementaux (« métier verdissant »).

Les effectifs de l'économie circulaire⁵ sont évalués à près de 800 000 emplois équivalents temps plein (2014), soit plus de 3 % de l'emploi global (France Stratégie) : plus de la moitié est employée par les éco-activités, le reste par la réparation, la location et le marché de l'occasion. Ces dernières activités sont en pleine recomposition : montée de l'usage au détriment de la possession, diversification des acteurs historiques, nouveaux acteurs, plateformes numériques... Ce paysage mouvant complique le suivi des emplois, mais les études s'accordent à dire que **la transition vers une économie circulaire sera créatrice d'emplois : 300 000 emplois supplémentaires en France à l'horizon 2030** (Ministère de la transition écologique, Ademe). Il s'agit pour l'essentiel d'**emplois locaux, pérennes et non délocalisables et certains restent à inventer**. Les études estiment un bénéfice net d'emplois malgré la disparition d'emplois dans des secteurs dépendant des énergies fossiles.

Les facteurs favorables au développement des emplois

Le développement et la recomposition des emplois et métiers de la filière transformation et valorisation des déchets sont portés par plusieurs facteurs favorables (France Stratégie) :

Le marché du travail de l'économie verte vu par Pôle emploi (2018)

- 865 400 demandeurs d'emplois (catégories A, B ou C) recherchent un emploi dans un métier vert ou verdissant.
- 533 100 offres d'emplois sur les métiers de l'économie verte en 2018, soit près de 16% des offres.
- 372 000 projets de recrutement exprimés par les employeurs concernent des métiers de l'économie verte, soit 16% des intentions d'embauche en 2018 (Onemev).

- L'environnement réglementaire et légal
- L'opportunité de nouveaux marchés, notamment dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur⁶
- La prise en compte des enjeux environnementaux dans le débat public et l'évolution des comportements des citoyens
- Des évolutions technologiques (automatisation, intelligence artificielle) qui exigent des investissements importants (taux d'investissement annuel autour de 5 à 6 % par an depuis 15 ans)
- La spécialisation croissante des activités de collecte, récupération et traitement des déchets
- un maillage territorial complet qui résiste aux crises.

Les facteurs d'incertitudes sont à prendre en compte

- L'évolution de la filière dépend des **débouchés** et du **marché mondial**. Or la matière première recyclée peut être moins concurrentielle que les ressources primaires en raison des coûts de transport et de traitement. D'où l'enjeu de garantir la qualité de la matière recyclée et d'identifier des débouchés locaux (France Stratégie).
- Les investissements nécessaires représentent un risque pour les TPE/PME et pourraient conduire à **une concentration des acteurs**.
- Les nouvelles pratiques d'achat, d'usage et de rejet des consommateurs contribuent à transformer la filière, mais il faut considérer avec prudence leurs effets sur l'emploi car, en volume, leur contribution à la production des déchets reste faible par rapport à celle des acteurs économiques et ces changements ne sont pas encore généralisés. Si elles étaient amenées à se multiplier et à réduire significativement l'activité de collecte par exemple, l'évolution de certains métiers (ex. ripeur) serait incertaine.

5. L'économie circulaire n'a pas de périmètre stabilisé mais vise globalement à « dépasser le modèle économique linéaire (...) en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ». Elle englobe a minima les éco-activités.

6. La loi du 18 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire crée de nouvelles filières à REP et étend le périmètre des filières existantes.

L'effet positif de ces pratiques sur le nombre et le type d'emplois dépendra de leur ampleur. En outre, à l'heure actuelle, les comportements de consommation centrés sur l'usage sont favorables aux activités de location traditionnelle (ex. loueur de matériel sportif) et aux plateformes numériques de consommation collaborative. Celles-ci représentaient environ 3 000 emplois, dont 1 000 équivalents temps plein en 2015 (COE).

- La gestion des déchets reste marquée par **la persistance d'une image négative**, qui rend les entreprises peu attractives sur le marché de l'emploi, d'après l'enquête de France Stratégie (2018) menée auprès des entreprises. Des initiatives citoyennes et souvent conduites par la jeune génération (ex. ramassage de déchets sur les plages, défis dans les cités) sont-elles le signe d'un changement ?

Les métiers en croissance : recrutement et évolution

L'anticipation de l'évolution des métiers est un exercice délicat car liée à des facteurs d'ordre économique, technologique, juridique, sociétal et dépendant de la mise en œuvre locale de la « feuille de route pour l'économie circulaire »⁷. Néanmoins, on peut d'ores et déjà noter quelques métiers en croissance :

- **Le technicien/agent de traitement, le conducteur d'engin, le chef d'équipe, le responsable d'exploitation** devraient bénéficier d'un potentiel de croissance, même si ces métiers demandent de plus en plus de qualifications en raison du durcissement des normes de sécurité et des exigences de traçabilité et de qualité des matières premières recyclées, de l'évolution des technologies (France Stratégie-Céreq).
- **L'agent de maintenance et le responsable de maintenance**, en raison de l'évolution des technologies intégrant de plus en plus d'électronique et visant à terme une « maintenance prédictive ». Les recrutements se heurtent au manque de candidats ayant le profil technique (nécessitant de l'expérience) et acceptant l'environnement de travail (ex. horaires, déplacement sur plusieurs sites).
- **Le responsable qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE)** bénéficie du renforcement des normes.
- **L'opérateur de bascule** (chargé du contrôle de la réception des marchandises) et **le commercial** sont également à potentiel et ont tendance à gagner en technicité.

Quant aux métiers de la collecte et du tri des déchets (équipier de collecte, agent de tri, chauffeur), ils sont amenés à se transformer avec la professionnalisation et l'industrialisation de la filière. Ceci risque d'accentuer les difficultés de recrutement, déjà présentes en raison des représentations négatives qui peinent à s'actualiser (ex. ouvrier travaillant à la chaîne dans des conditions pénibles), du niveau de qualification des candidats et de la concurrence d'autres secteurs (ex. transport).

Les métiers émergents (ou ré-émergents)

- **Les emplois de proximité sur la prévention, la médiation, la formation et la communication** en amont de la production de déchets (Pipame).
- **Les activités concernant l'écoconception, le réemploi et la réparation** (France Stratégie). L'économie sociale et solidaire est majoritairement présente sur le réemploi et la prévention, mais le marché de l'occasion reste dominé par les sites internet de mise en relation, les dépôts-ventes, les revendeurs, les vide-greniers et brocantes.

7. Nous nous appuyons essentiellement sur les travaux du groupe de travail compétences-formation du Ministère de la transition écologique, de France Stratégie-Céreq et du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques (Pipame).

Les métiers d'avenir

Enfin, le groupe de travail de France Stratégie s'est prêté à l'exercice prospectif d'identifier les métiers d'avenir :

- **Le diagnostiqueur déchets.** Alliant des compétences dans le bâtiment, les travaux de démolition et la gestion des déchets, son rôle est de « préciser la nature et le volume des matériaux et équipements, identifier les possibilités de réemploi de ces matériaux et estimer la quantité des matériaux valorisés ou éliminés ainsi que leurs coûts de gestion ». Il viendrait soulager toute la chaîne d'acteurs actuellement mobilisés autour de la question des déchets.
- **L'ordonnanceur/logisticien.** Il veille à optimiser les flux de ressources dans les centres de tri et de traitement pour mieux vendre les matières premières recyclées aux clients industriels.
- **Le technicien de maintenance informatique et électromécanique,** pour répondre aux besoins de maintenance des outils de tri et traitement intégrant ces technologies.

Professionnaliser la filière transformation et valorisation des déchets et ancrer son rôle majeur dans l'économie circulaire

L'émergence de métiers, majoritairement plus qualifiés, est attendue dans les champs des études et de la recherche, de la conception et de l'ingénierie, des fonctions technico-commerciales, des diagnostiqueurs déchets, etc. Mais c'est surtout le besoin de montée en compétences des salariés qui se fait déjà sentir et devrait se prolonger en raison de la diversification des flux de déchets et des technologies permettant leur traitement différencié et de la progression de l'économie circulaire (France Stratégie-Céreq ; Onemev).

À court terme, accompagner la transformation des emplois des activités de collecte et de tri des déchets ménagers et faire évoluer la culture professionnelle

“ D'ici cinq ans, un accompagnement social est préparé pour les salariés (16 000 chez Veolia) sur le secteur de la collecte, en perte de vitesse et sur un marché qui se segmente. ”
—Pipame

Le devenir des personnes concernées est un enjeu humain et social partagé entre les collectivités locales chargées de la planification et de la gestion des déchets, les entreprises prestataires et les entreprises d'insertion engagées dans cette filière.

Les besoins sont divers :

- Mesures de reclassement
- Organisation de la mobilité interne à la filière
- Formation continue pour répondre à la technicité croissante des métiers et à la responsabilité accrue des professionnels. Il y a également le besoin d'inclure des prérequis pour les salariés moins qualifiés qui ont connu le plus souvent un parcours scolaire difficile et qui n'ont pas une bonne image de la formation (ex. de prérequis : accompagnement social, « savoirs de base », sensibilisation au savoir-être, « apprendre à apprendre »).

L'enjeu porte aussi sur la **culture professionnelle**. Considérer le déchet comme un produit ayant de la valeur n'est pas encore une représentation partagée par l'ensemble des salariés. Cette évolution permettrait pourtant de donner plus de sens aux métiers, d'accompagner le

développement de nouvelles compétences, de développer l'attachement au secteur d'activité. « Il s'agit de faire prendre conscience aux travailleurs de leur contribution concrète et des effets de leurs actions dans le cycle de vie plus large du produit et de la préservation des ressources. Les salariés doivent mieux se représenter la place qu'ils occupent et se penser comme autant de chaînons décisifs dans le procédé de valorisation des déchets » (France Stratégie). L'image de la filière auprès des acteurs intermédiaires (conseiller d'orientation, Pôle Emploi, entreprise d'insertion...) doit elle-aussi évoluer favorablement.

À moyen terme, organiser la montée en compétences et moderniser l'organisation du travail

Le professionnalisation et l'industrialisation de la filière impliquent plus de compétences techniques, de polyvalence, etc. Ces évolutions des métiers invitent à :

- Développer les diplômes des différents niveaux de qualification.

“ La formation initiale dans le domaine du recyclage n'est pas très développée sur le territoire [...] Le nombre de formations proposées est faible comparé aux besoins des personnes peu qualifiées employées sur le secteur et à la diversité des métiers. ”

-PRPGD

- Structurer l'offre avec les acteurs de la filière, qui jusqu'ici ont peu soutenu l'élaboration d'une formation diplômante et n'ont pas fait de la formation un critère de sélection lors de l'embauche. Depuis le début des années 2000, plusieurs coopérations entre acteurs de la formation et entreprises ont vu le jour mais peinent à attirer les jeunes.

- Développer l'attractivité et améliorer les connaissances des métiers, de leur rôle, des perspectives d'emploi, auprès des jeunes, des familles et prescripteurs qui participent à leur orientation. La filière est largement méconnue et le plus souvent associée « à la collecte urbaine des déchets ménagers, qui représente la figure la plus visible, marquée et stigmatisée dans les représentations collectives » (France Stratégie). C'est pourquoi la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage, mène depuis plus de 5 ans une série d'actions pour renforcer l'attractivité des métiers des déchets et du recyclage, notamment en partenariat avec l'Éducation nationale⁸.
- Professionnaliser par la formation continue. Les entreprises ont structuré une politique de certification pour assurer la professionnalisation de la main d'œuvre et le développement des compétences qui pourrait être étendue. France Stratégie-Céreq pointe aussi le manque d'organismes de formation spécialisés et la faiblesse du maillage territorial, des fédérations plus ou moins avancées sur le sujet, la difficulté des TPE/PME à libérer leurs salariés pour leur formation...

Sur le long terme, « consolider » la filière économique pour généraliser le modèle d'économie circulaire

Si l'État, les collectivités et les entreprises doivent investir dans les équipements et installations nécessaires au développement de l'économie circulaire, les études prospectives consultées appellent aussi à :

Gestion de la pénibilité : créer un parcours de formation des salariés et dirigeants des entreprises du recyclage

C'est un des enjeux pointés par le PRPGD qui rappelle notamment les difficultés des PME du recyclage à engager des reconversions, pourvoir aux remplacements. Il concerne les dirigeants comme les collaborateurs et implique une réflexion sur l'organisation du travail (« la prévention n'est pas qu'une question d'outils »).

8. <https://federec.com/fr/federec-actualites-detail/messages/promotion-metiers-du-recyclage/>

- mobiliser les acteurs de l'emploi, de la formation et les acteurs économiques pour analyser les besoins en compétences pour l'économie circulaire et assurer l'adaptation des formations au marché de l'emploi : plus de compétences techniques, mais aussi de polyvalence et d'autonomie, construction des nouveaux métiers (Ministère de la transition écologique) ;
- engager tous les acteurs économiques et la société dans l'économie circulaire.

Circulariser l'économie suppose en effet une transformation de nos manières de produire et de consommer, ce qui **affecte l'ensemble des secteurs économiques** :

- Les métiers de la recherche et du développement et ceux de la conception et du design pour améliorer la performance des produits et des services (ex. écoconception)
- Les métiers de la réparation et du réemploi pour allonger la durée de vie des produits
- Les métiers de la gestion des déchets pour entretenir les boucles d'usage des matières
- Les métiers de l'écologie industrielle et territoriale pour favoriser la mobilisation et la collaboration au sein des entreprises et des territoires
- Les métiers de la communication et du marketing pour diffuser les enjeux, sensibiliser et impliquer les professionnels, les entreprises et les consommateurs
- Les fonctions « support » des organisations : management, fonctions juridiques et financières, acheteurs, ressources humaines, logistique.

SOURCES

- Ademe (2019), « L'économie circulaire en 10 questions. Vers un modèle plus vertueux pour l'homme et la planète » - <https://www.ademe.fr/leconomie-circulaire-10-questions>
- Conseil d'Orientation pour l'Emploi. COE (2018) Consommation responsable : une opportunité pour l'emploi ? » - <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/coe-rapport-consommation-responsable-emploi-juin-2018.pdf>
- France stratégie-Céreq (2018), « Vision prospective partagés des emplois et des compétences. La filière transformation et valorisation des déchets », Rapport du Réseau Emploi Compétences - <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2018-vppec-dechets.pdf>
- France Stratégie (2016), « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » La note d'analyse n°46 - <https://www.strategie.gouv.fr/publications/leconomie-circulaire-combien-demplois>
- Ministère de la transition écologique et solidaire (2019), « Résultats des travaux des groupes de travail compétences-formation de l'économie circulaire » - <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Comp%C3%A9tences-formation.pdf>
- Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte. Onemev (2019), « Rapport d'activité 2018 » - <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-national-des-emplois-et-metiers-de-leconomie-verte-rapport-dactivite-2018>
- Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques. Pipame (2017), « Économie sociale et solidaire : la valorisation des déchets et le réemploi » - https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/prospective/PIPAME-ESS-valorisation-dechets.pdf
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (2019), « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG) » - <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/783/23-prevention-et-gestion-des-dechets-un-plan-ambitieux-pour-une-region-durable.html>



Comment accompagner l'évolution de la filière et valoriser son rôle pour la transition écologique ?

La collectivité doit à la fois accompagner la recomposition de la filière en termes d'emplois et de compétences et « voir plus large et plus loin » en faisant les choix adéquats pour répondre aux enjeux environnementaux et circulariser l'économie sur son territoire. La progression de l'économie circulaire, planifiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, implique la mobilisation de nombreux acteurs et la mise en synergie des actions.

↪ **Au préalable, quid du diagnostic métropolitain en termes d'emplois et de compétences ?**

- Difficultés de recrutement ? Quelles solutions à l'heure actuelle ?
- Pénibilité, arrêts maladies, accidents du travail ?
- Vieillesse des agents ? Au niveau national, la moyenne d'âge des salariés de la filière transformation et valorisation des déchets dépasse les 44 ans, c'est plus que tous les autres secteurs (France Stratégie)
- Évolution des métiers ? Quelle anticipation ?
- Représentations des métiers ? La crise sanitaire liée au Covid-19 a fait évoluer le regard sur les agents en charge de la propreté. Ce contexte est-il favorable pour engager un travail de revalorisation des métiers liés aux déchets et de ces professionnels incarnant la Métropole de Lyon ?

↪ **Comment accompagner la disparition de certains métiers historiques de la collectivité et prendre part à la transformation ou la création de métiers ?**

- Certains agents de collecte deviennent des messagers du tri. Qu'en est-il des autres ?

↪ **Les agents métropolitains au sens large sont-ils assez formés aux questions de prévention et de gestion des déchets et aux évolutions nécessaires pour « circulariser l'économie » ?**

- Quelle prise en compte de ce sujet par la direction des marchés, la direction des achats ? Dans les collèges ? Dans les projets d'aménagement ? Lors des grands événements métropolitains ? Etc.

↪ **La Métropole est-elle prête à s'engager dans une démarche « administration exemplaire » ? Soutenir l'économie circulaire via des financements dédiés ? Renforcer les synergies entre entreprises (écologie industrielle et territoriale) ? Mobiliser sa communauté scientifique sur ce sujet ?**

RECYCLAGE #2

LE RECYCLAGE : QUELLE JUSTE PLACE POUR CETTE PRATIQUE ?

Dernière étape après la réduction, le réemploi ou la réparation : le recyclage. Pièce indispensable dans la gestion des déchets, encouragée par la loi et les collectivités, cette pratique présente pourtant certaines limites, pointées récemment par les experts et les associations. Rendement limité, énergivore, instrumentalisation marketing... le recyclage serait-il un mythe à déconstruire ?

À quelles conditions en faire un allié de poids dans la lutte contre les déchets ?

Une pratique encouragée, en raison de ses avantages écologiques

Premier avantage, le recyclage évite la mise en décharge ou l'incinération des déchets : deux procédés considérés comme moins écologiques. En enfouissant des déchets sans limite de durée, la mise en décharge reporte la responsabilité sur les générations futures. De son côté, l'incinération, même avec récupération d'énergie, laisse toujours des résidus qui doivent être mis en décharge.

En apportant de nouvelles matières pour produire de nouveaux biens, recycler permet aussi de diminuer l'utilisation des matières premières (souvent importées). Cette économie de ressources « vierges » évite des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques liées à leur extraction, transformation et transport.

Objectif : recycler 65 % des déchets et 100 % des plastiques d'ici 2025

En raison de ces avantages écologiques, la loi encourage le recyclage. La marge de progression est importante : seuls 35 à 40 % des déchets français ménagers et assimilés sont recyclés, le reste est incinéré ou mis en décharge. Pour booster ce processus, la loi de transition énergétique a fixé un objectif de 65 % de déchets recyclés (dont la valorisation organique pour les biodéchets) d'ici 2025. Dans la même ligne, la loi AGECC (anti gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 vise 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025. L'Europe impose, quant à elle, l'objectif de 65 % de déchets municipaux recyclés à horizon 2035.

La loi AGECC lance aussi une réforme très attendue des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), selon lesquelles les entreprises contribuent à la gestion des déchets issus des produits qu'elles commercialisent. La loi prévoit notamment que les éco-contributions soient modulées en fonction de l'incorporation de matière recyclée, des possibilités de réemploi ou réutilisation, de la recyclabilité, de l'absence d'écotoxicité et de substances dangereuses, surtout si elles perturbent le recyclage.

Dans cet effort pour intensifier le recyclage, les collectivités sont appelées à jouer un rôle clé en incitant les habitants à trier davantage dès le départ leurs déchets et éviter ainsi le tri *a posteriori* (sur-tri), qui n'est pas toujours possible techniquement et a un coût, rendant le recyclage moins compétitif.

Le recyclage se révèle donc une pratique précieuse reconnue. Pourtant, récemment plusieurs experts et associations militantes alertent sur ses limites, voire, sur ses effets contre-productifs pour l'environnement.

Mieux identifier le bénéfice environnemental du recyclage et ses limites

Des conséquences très différentes selon les matériaux

En réalité, le terme « recyclage » recouvre des processus très différents selon les matériaux. En l'état actuel des techniques, seules les matières denses comme le verre ou le métal peuvent être recyclées sans altération. Une bouteille en verre redeviendra une bouteille identique et ce, à l'infini (on parle de « boucle fermée »). Le « vrai » recyclage, au sens de l'économie circulaire ne concerne donc qu'une partie infime des produits. En raison de limites techniques et physiques, la plupart des autres produits perdront leurs qualités au fil des cycles de recyclage et serviront pour des usages secondaires limités dans le temps (on parle de « décyclage » ou recyclage en « boucle ouverte »).

► Dégradation et perte en ligne

“ La limitation en matières premières sera-t-elle résolue par un recyclage infini, où l'on réutiliserait toujours les mêmes matériaux ? C'est peu probable, les matériaux se dégradant à chaque cycle, et les techniques de recyclage coûtant cher. ”

—Alain Geldron, Ademe

En effet, de nombreux produits sont difficiles à recycler, car issus d'un assemblage hétéroclite de matériaux, dotés d'additifs. Ils nécessitent d'être défaits, triés puis purifiés. Mais ils ressortent fragilisés du recyclage et pour partie encore contaminés. Cas emblématique : le textile. En France, seul 1 % des 2,6 milliards d'articles de mode mis en vente (sur les 33 % recyclés) sont recyclés pour fabriquer de nouveaux textiles en raison du décyclage (Ademe, 2019). Le même problème se pose pour les emballages plastiques (voir [focus] ci-après). Même une matière comme l'acier peut contenir de plus en plus de cuivre à mesure des recyclages, tandis que les fibres du papier deviennent trop fragmentées pour être utilisables après cinq à dix cycles.

► Un procédé qui n'est pas neutre du point de vue environnemental

Le recyclage est une technique que les consommateurs peuvent avoir tendance à idéaliser, or, quel que soit le matériau, cette pratique reste consommatrice d'énergie (broyage, fusion...), émet des gaz à effets de serre, répand des polluants dans l'eau (par exemple lors du désencrage des papiers)... Il n'est donc synonyme ni de zéro déchet ni de zéro pollution. Par ailleurs, une partie de la matière sera envoyée au rebut, en raison des intrus ou impuretés qu'elle contient. Pour fabriquer de nouveaux produits, un apport de matières vierges, même minime, reste nécessaire.

► Un procédé insuffisant à enrayer l'épuisement des ressources naturelles

Autre limite, même un recyclage à l'infini ne saurait compenser l'épuisement exponentiel des matières premières. Comme l'explique Alain Geldron, expert à l'Ademe : « l'économie circulaire est née dans les années 70, avec des réflexions autour du recyclage. Mais il faut aller au-delà. Dans une économie en croissance, la contribution que peut apporter le recyclage

reste limitée ». Illustration avec le cuivre : selon l'expert, on extrait aujourd'hui dans le monde 17 millions de tonnes de cuivre par an. Au rythme de notre croissance actuelle, à la fin du siècle, il nous en faudra 250 Mt/an, tandis que les réserves sont estimées à 600 Mt. Même si l'on recyclait 100 % du cuivre actuellement en circulation, cela représentera moins de 40 % du besoin de cuivre à la fin du siècle (chiffres 2014).

Autre exemple, dans la mode : selon l'Ademe, nous achetons en moyenne 60 % de vêtements de plus qu'il y a quinze ans. Du fait des limites technologiques du recyclage, il faudrait 12 ans à H&M pour écouler les 1 000 tonnes de vêtements récoltés, alors que ces 1 000 tonnes équivalent à la quantité de vêtements qu'une telle marque commercialise en 48 heures.

À l'inverse, une consommation trop faible de biens interroge la viabilité du système de recyclage.

Un modèle économique fragile, des débouchés parfois incertains

Comme l'explique Alain Geldron, « la viabilité du recyclage dépend du système de collecte et du prix des matières premières ». Quand le recyclage est-il gagnant ? Les gains sont encore difficiles à percevoir même sur le long terme : le recyclage ne devient rentable que si son coût (collecte/tri/traitement) reste inférieur au prix de la matière vierge. Or, certaines matières coûtent cher à recycler, notamment les plastiques. Par ailleurs, le modèle économique du recyclage est très instable : les prix dépendent des fluctuations mondiales du prix de reprise des matières, sur lesquels les acteurs locaux n'ont pas la main. Notamment en période de dé-

“ En 2019, 385 000 tonnes de plastiques usagés français ont été envoyées à l'étranger, dont 60 000 en Asie. Au bout de la chaîne de recyclage, ces déchets sont parfois abandonnés dans des décharges sauvages par des sous-traitants peu scrupuleux. ”

— Laura Motet, Le Monde, sept. 2020

croissance, les matériaux recyclés trouvent plus difficilement preneurs. Récemment, le prix de reprise du verre s'est écroulé, passant de 24 € à 13 € la tonne (Guichardaz, 2020).

Revenons au cas du plastique : certains déchets, dont le recyclage est simple et peu coûteux, trouvent très facilement preneurs en France

comme les bouteilles transparentes. D'autres intéressent peu : les sacs de courses à usage unique, les emballages multicouches (paquets de chips, tubes de dentifrice, gourdes de compote...) jugés « non recyclables, ou très difficilement » à ce jour. Au mépris de la loi, certains centres de tri et négociants déclarent pourtant ces déchets comme étant recyclables, et les exportent en Asie, avec les scandales de pollution que l'on connaît. Charlotte Nithart, directrice de l'association Robin des bois constate : « tous les efforts des gouvernements successifs se sont portés sur les performances de tri, comme si la valorisation ou le recyclage d'un déchet étaient accomplis lorsqu'il est dans la poubelle jaune. Mais où partent nos déchets, que deviennent-ils et pourquoi n'avons-nous pas les capacités de les traiter nous-mêmes ? Ce sont des questions embarrassantes qui ne peuvent plus être ignorées, maintenant que ces déchets nous reviennent. La proximité, c'est la meilleure garantie pour responsabiliser le producteur de déchets. »

Le tout-recyclage, un mythe confortable ?

Les opposants au tout-recyclage dénoncent une instrumentalisation du recyclage par les producteurs, à des fins de *greenwashing* ou même de marketing. « Le recyclage est devenu un argument de vente pour des objets à usage unique ou à courte durée de vie, en contradiction complète avec les objectifs de réduction des déchets. » (Flore Berlingen, Association zéro déchet). Exemple dans la *fast fashion* : la plupart des enseignes communiquent sur le fait de rapporter ses vêtements en l'échange de bons d'achat.

“ Le recyclage est une vision à court terme permettant aux pays développés de se donner bonne conscience. ”

–Julien Phedyaeff, designer

Autre effet contre-productif souligné, les campagnes de communication sur l'importance du « geste de tri » ont été tellement présentes ces trente dernières années, que celui-ci est désormais considéré comme l'éco-geste par excellence. Il est devenu « suffisant » dans l'imaginaire collectif. « L'écocitoyen » se désen-

combe ainsi de sa responsabilité dans la production de son propre déchet en le jetant dans la bonne poubelle, au risque d'un aveuglement collectif », estime la chercheuse Nathalie Gontard, directrice de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Montpellier.

[FOCUS]

Le recyclage du plastique : une illusion ?

La France tente de rattraper son retard en matière de recyclage du plastique dont le taux avoisine 21 % contre 30 % en Europe. Pour cela, elle pose un objectif ambitieux : recycler 100 % des plastiques d'ici à 2025. Mais de nombreux experts dénoncent un but irréaliste. À l'instar de la chercheuse Nathalie Gontard (INRA), qui déclare : « cet objectif est impossible à atteindre dans l'immédiat et ne répond pas à l'urgence de la situation ».

Le plastique, une matière complexe à recycler

Le plastique se comporte comme une éponge et absorbe de nombreuses substances (jus de carottes, arômes du pastis, pesticides...), difficiles à éliminer au cours du recyclage. Ce terme recouvre de multiples matériaux avec des fonctionnalités différentes, d'autant plus difficiles à appréhender qu'ils sont en évolution constante.

Selon la chercheuse, en 2018, sur 14 % de plastiques collectés pour être recyclés, seuls 2 % étaient vraiment recyclés en circuit fermé, pour produire un matériau semblable à du plastique neuf. 4 % étaient perdus au titre des déchets dispersés ; 8 %, recyclés pour des applications différentes (un pull, un cintre, un matériau de construction...), avant de devenir impropres à tout nouveau recyclage et de finir en décharge ou incinérés (où ils libèrent tout de même des nanoparticules de plastiques ou des résidus toxiques).

Une exception, les bouteilles en PET (polyéthylène téréphtalate) ? En 2030, les minéraliers, seront contraints d'incorporer 30 % de PET recyclé (rPET) dans leurs bouteilles. Lorsqu'elles sont correctement collectées (ce qui est le cas pour 55 % d'entre elles en France, contre plus de 90 % dans les pays nordiques), leur recyclage est efficace et peu coûteux. Mais il faut savoir que le PET recyclé résiste moins bien (les industriels ajoutent souvent du plastique vierge pour atteindre les performances techniques attendues ou équivalents au vierge). Par ailleurs, le nettoyage n'élimine pas les métaux lourds. Selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), la sécurité des consommateurs n'est assurée que pour un cycle unique de recyclage, en l'état actuel des connaissances. Par ailleurs, le recyclage en boucle fermée s'avère très faible : 5 % maximum des plastiques usagés à ce jour.

Comment expliquer que, malgré ces limites, le recyclage soit devenu une mesure phare de la lutte contre la pollution plastique ? Nathalie Gontard analyse : « la circularité consiste ici à recycler la valeur économique du plastique en créant une économie du plastique usagé. Le monde du plastique se renouvelle, mais son modèle productiviste reste le même : tenter de résoudre le problème, c'est-à-dire résorber les déchets plastiques accumulés en créant des activités économiques, de la richesse et de l'emploi. »



Quelle posture équilibrée face au recyclage qui tienne compte de ses bénéfices et de ses limites ?

Le recyclage, process à améliorer ou mythe à déconstruire ?

Deux grandes postures se dégagent sur le recyclage, que le cas du plastique cristallise. D'un côté, les industriels poussent au développement de technologies permettant de mieux recycler : « vivre sans plastique reste à ce jour illusoire, le réel enjeu est la durabilité, estime Olivier Rolland, directeur exécutif de TWB. Le défi est de trouver l'équilibre entre performance économique et écologique pour une fonctionnalité donnée. Telle est l'ambition des biotechnologies industrielles, dont la vocation est de remplacer les produits issus du pétrole par des solutions bio-sourcées, lorsque les propriétés sont équivalentes. »

D'autres jugent le pari technologique et sa rentabilité environnementale hasardeuse, alors que les questions écologiques se jouent dès aujourd'hui. « Des moyens humains et financiers considérables sont déployés à tenter d'élaborer des procédés de recyclage qui resteront imparfaits, pour des emballages ou objets qui ne devraient même pas exister », estime l'association Zero Waste France, qui sans vouloir renoncer à tout recyclage, affirme qu'il faut lui redonner sa juste place : « celle d'une ultime étape permettant de récupérer la matière d'objets arrivés réellement en fin de vie, après une utilisation pouvant être prolongée par le réemploi ou la réparation ».

Objectifs courts terme *versus* long terme

La loi AGEC pose deux grands objectifs : à court terme, recycler tous les plastiques d'ici à 2025 ; à long terme, sortir progressivement des plastiques à usage unique d'ici à 2040. Dans les faits, ces deux grands objectifs semblent difficilement conciliables. « On perd de vue les lourds investissements lancés par l'industrie pour mieux les recycler », indique Éric Quenet, le directeur général de PlasticsEurope. À l'image des projets de recyclage des plastiques jusqu'ici non recyclés de Paprec, Soprema, Total... Pour industrialiser les pilotes en développement dans le recyclage chimique, « il faudrait cinq à dix ans et plusieurs centaines de millions d'euros. Des investissements inenvisageables si le gisement doit se tarir d'ici à 2040 ».

De fait, les collectivités sont prises en tenaille entre ce double objectif. D'un côté, elles sont appelées à encourager le recyclage et notamment celui du plastique pour atteindre les objectifs de 2025 et éviter la mise en place de la consigne. Elles sont ainsi appelées à redoubler d'efforts pour inciter les habitants à trier davantage. De l'autre, elles ne doivent pas alimenter l'illusion que le recyclage constitue la panacée pour résoudre la question de tous les déchets et dédouaner ainsi les habitants de toute autre action pour réduire leurs déchets.

Sur le message à faire passer

Comment communiquer finement sur cet enjeu, quand on sait que la réussite d'une communication passe par la simplicité de son message et son appropriation ? Dans quelle mesure est-il nécessaire d'affiner le discours sur le recyclage, d'exposer ses limites, sans pour autant brouiller le discours ?

La possible mise en place de la consigne à partir de 2024 vient compliquer un peu plus le paysage : en effet la loi AGECE prévoit de mettre en place une consigne pour les bouteilles en verre (réemploi) et plastique (recyclage), là où les communes s'avèrent incapables d'améliorer leur capacité de recyclage. Cette consigne est mal vue tant par les collectivités que par les professionnels du recyclage qui s'inquiètent d'une désorganisation de l'ensemble de la filière de collecte des déchets d'emballage, en place depuis une trentaine d'années, alors qu'elle ne ciblerait qu'une petite partie du flux seulement. De plus, elle pourrait brouiller le message envoyé aux habitants, qui seraient récompensés via la consigne sur une partie des déchets seulement, rendant le geste de tri moins attractif pour le reste des emballages et papiers.

Sur le développement de filières économiques

Secteur par secteur, la filière du recyclage est en pleine évolution. Créatrice de valeur, elle est aussi pourvoyeuse d'emploi. Cela étant, jusqu'à où appuyer des projets industriels qui visent à développer des technologies très poussées de recyclage mais à des coûts extrêmement élevés (en termes financiers, mais aussi, en termes d'impact énergétique et de consommation de ressources naturelles) ? Jusqu'à où investir dans des usines de recyclage de pointe, quand ces budgets pourraient être mobilisés sur des actions de réduction, de réemploi ou de réparation des déchets ? À partir de quand, la quête d'amélioration des taux de recyclage devient contre-productive ? Comment être sûr du bilan environnemental d'un produit ? Les études sont contradictoires selon le nombre de cycles, les distances de transport.

«Tous les déchets se trient»... Un message délicat à porter

Derrière une apparente simplicité, le message «tous les déchets se trient» est délicat à porter. Car une partie de ces déchets (dont le PVC, les films craquants, pots et barquettes complexes) n'a pas vocation à être recyclé à court ou moyen terme, «mais que pour se monte un jour des filières, il convient de mobiliser des gisements, explique Anne-Sophie Louvel, de Citéo. Mais le citoyen ne risque-t-il pas d'être démobilisé d'apprendre que le recyclage n'est pas toujours effectif ?

Sur la gestion des flux

Quelle responsabilité de la Collectivité à l'égard du devenir de ses déchets, une fois collectés ?
Quelle information/degré de transparence délivrer aux citoyens sur les circuits de recyclage ?
Faut-il par exemple informer sur la part existante de déchets collectés exportés à l'étranger ?

SOURCES

- Ademe (2019), « La consommation de textile en quelques chiffres. "Le revers de mon look" ».
- Berlingen Flore (2020), directrice de Zero Waste, «Recyclage, le grand enfumage : comment l'économie circulaire est devenue l'alibi du jetable ».
- Federec, « L'industrie du recyclage à horizon 2030, livre blanc.
- Geldron Alain (2012), « Pour la science n°421 », 26 octobre 2012.
- Gontard Nathalie (2018), « Déchets plastiques : la dangereuse illusion du tout-recyclage, site internet TheConversation, 2018.
- Guichardaz Olivier (2020), «Verre : pourquoi le prix de reprise a brusquement chuté », Déchets-info.com, disponible sur : <https://dechets-infos.com/verre-pourquoi-le-prix-de-reprise-a-brusquement-chute-4924232.html>
- Lamballerie Edith (2020), « Industrie de la mode : les effets (très) limités du recyclage des textiles », site internet TheConversation.
- Madoui Laurence, «Tri des plastiques, le modèle s'affine avant généralisation», Environnement magazine n°1767.

ÉLIMINATION #3

L'incinération des déchets au cœur des débats

La valorisation énergétique des déchets par incinération est aujourd'hui massivement utilisée pour traiter nos déchets. Pourtant, cette pratique est aujourd'hui remise en cause par un nombre croissant d'associations, d'experts ou de citoyens. Décryptage de ce qui fait débat.

L'incinération, un traitement massif et encouragé

L'incinération est un traitement massivement utilisé, bien que les réglementations européenne et française, en vertu de la « hiérarchie des modes de traitement des déchets », ne prévoient son utilisation qu'en bout de course, après la réduction, le réemploi, la réutilisation ou le recyclage matière ou organique.

Ainsi, chaque année en France, 124 usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) traitent environ 31 % de déchets ménagers et assimilés (Ademe, Déchets. Chiffres clés, 2018). Ce qui fait de la France un des pays européens, ayant le plus recours à ce mode de traitement (7^e rang). À 90 %, ces usines sont exploitées par des majors du secteur (Véolia, Suez et leurs filiales).

Sans soutenir expressément l'incinération, la loi économie circulaire de 2020 prévoit qu'au moins « 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique. ». Cette disposition vise à réduire fortement l'enfouissement de déchets au profit de l'incinération quand celle-ci est possible, selon le principe de la hiérarchie des modes de traitement.

L'incinération avec récupération d'énergie

La combustion des déchets sert à produire de l'électricité et de la chaleur, utilisée pour chauffer des logements ou alimenter des usines. Le statut de « valorisation énergétique » n'est accordé qu'aux incinérateurs atteignant 65% de performance énergétique minimum (tous ne bénéficient pas de débouchés suffisants pour atteindre ces 65%).

Au motif de la valorisation énergétique, l'incinération bénéficie de soutiens fiscaux et réglementaires : la chaleur produite est considérée comme de la chaleur de récupération ; la moitié de l'énergie produite par une usine d'incinération sous forme de chaleur et/ou d'électricité est considérée comme « renouvelable » (pour la part de déchets « non fossiles » censée s'y trouver). De même que la moitié du CO₂ qu'elle émet n'est pas comptabilisée dans les émissions de CO₂ fossile car provenant de matières dites « biogéniques » (papier, biodéchets, bois, etc.). Les réseaux de chaleur distribuant cette énergie récupérée bénéficient, sous certaines conditions, d'un taux de TVA réduit; les usines les plus « performantes » bénéficient d'une réduction significative de la taxe générale sur les activités polluante (TGAP).

Des usines présentées comme compatibles avec l'économie circulaire

Lorsqu'elles valorisent de la chaleur et/ou de l'électricité, ces usines d'incinération sont appelées "unités de valorisation énergétique" et sont présentées, par les industriels ou les institutionnels, comme un maillon de l'économie circulaire.

Les usines d'incinération sont encadrées par l'arrêté de 2002 qui prévoit des règles très strictes à respecter : limites de polluants autorisés, traitement des fumées, mesure des rejets, etc. Ces normes sont en évolution constante (un nouvel arrêté incinération d'août 2010 rend obligatoire un prélèvement en semi-continu des dioxines ; un récent document (le MTD, 2019) impose des standards encore plus stricts en termes d'émissions et de mesures de contrôle. La mise en conformité avec ces normes nécessite de lourds investissements et travaux de rénovation.

Les critiques pointent un modèle polluant, non soutenable

Présentées comme des modèles d'innovation, ces nouvelles installations sont pourtant de moins en moins acceptées par la société, à mesure qu'augmente la prise de conscience environnementale. La construction d'un incinérateur ou sa rénovation suscite ainsi presque toujours une controverse. Leurs détracteurs les jugent polluantes, non soutenables et trop coûteuses ; elles viendraient même contredire les objectifs de réduction des déchets. Passons en revue ces différents arguments.

Pollution et impact sanitaire

De plus en plus encadrée par la loi, l'incinération a fait des progrès considérables pour diminuer sa pollution. Elle a par exemple divisé par 100, le flux de dioxines entre 1995 et 2006 (Agence nationale de santé publique). Pour autant, ses opposants soulignent que ce procédé continue d'émettre des polluants dans l'air (normés mais pas à « zéro »), ainsi que des rejets aqueux en fonction du mode de traitement des fumées, avec des risques possibles sur la santé. Selon l'Organisation mondiale pour la santé : « si les incinérateurs de déchets ne sont responsables que d'une petite partie de l'ensemble de la pollution particulaire de l'air en comparaison avec d'autres sources (par exemple les émissions des automobiles), cette petite fraction pourrait être d'une nature différente et probablement plus nocive » (résultats d'un groupe d'experts OMS, publiés en 2009). Diverses associations attirent par ailleurs l'attention sur le fait que l'arrêté de 2002 ne réglemente qu'une vingtaine de polluants dans l'air (dioxines et furanes, 9 métaux lourds etc.) sur plus de 2 000 molécules mesurées en sortie de cheminée.

Parmi elles, le Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID, association agréée pour la protection de l'environnement) considère que « l'évolution de la composition de nos biens de consommation, et donc de nos déchets, introduit de nouvelles substances potentiellement toxiques sur lesquelles la science et le législateur ne se pencheront qu'après avoir constaté les effets néfastes ».

Pour les opposants à l'incinération, les risques ne sont donc pas écartés, et le renforcement progressif des normes montre qu'il est impossible de garantir l'innocuité d'un processus, dès lors qu'il implique de multiples réactions chimiques.

Un mode non soutenable

Les opposants jugent également l'incinération non soutenable. En réalité, soulignent-ils, 20-25 % du tonnage entrant ressort sous forme de « mâchefers » (imbrûlés, incombustibles, cendres...), majoritairement écoulés sous forme de remblais routier (dans un cadre très strict, en raison du risque potentiel de dangerosité). Par ailleurs, 3 % du tonnage incinéré ressort sous forme de résidus d'épuration des fumées classés « dangereux », à éliminer en installations spécifiques (décharges pour déchets dangereux...).

Que nous dit la communauté scientifique sur l'éventuel impact sanitaire ?

Les résultats dans l'ensemble invitent à la prudence. Peu d'études de qualité existent et elles concernent le plus souvent les anciens incinérateurs. Ces études portent surtout sur l'impact des incinérateurs sur les maladies de l'appareil respiratoire, les cancers et les altérations de la reproduction et du développement. Selon l'OMS, «les effets sur la santé, le cas échéant, sont difficiles à détecter car ils sont en général dus à une exposition prolongée à de faibles concentrations».

Plusieurs synthèses mettent néanmoins en évidence une corrélation statistique entre la présence d'incinérateurs et certaines maladies, sans prouver toutefois de lien de causalité directe. Parmi les recherches, citons cette étude épidémiologique de l'Institut national de veille sanitaire (InVS). Publiée en 2008, elle montre qu'autour des usines ayant fonctionné entre 1980-1990, l'incidence de certains cancers dépassent de 7 à 23% la valeur de référence. Si l'Institut national de veille sanitaire (InVS) prend le soin de remarquer que ces résultats portent sur la période précédant la mise aux normes, il insiste sur le fait que, pour mesurer les effets des incinérateurs fonctionnant aux normes d'aujourd'hui, il faudra attendre la fin d'une période de latence de 5 à 10 ans. Si la littérature scientifique française se montre plus rassurante sur les incinérateurs nouvelle génération (InVS, 2008), elle recommande toutefois la vigilance. Dans la même ligne, l'OMS recommande : «des programmes de surveillance et de biomonitoring, pour investiguer les effets sur la santé liés à une exposition faible à des produits chimiques environnementaux et qui pourraient être détectés sur une longue période.» Dans cette surveillance, autorités nationales et locales sont appelées à jouer un rôle clé.

Un modèle économique qui freine localement la réduction des déchets ?

“ L'incinération doit rester une façon de traiter les déchets, et ne pas devenir une source de revenus, au risque de remplacer la gestion verte des déchets. ”

— Brian Vad Mathiesen, chercheur danois, spécialisé sur les questions environnementales

Les opposants dénoncent aussi le coût de l'incinération (environ 120 € par tonne de déchets traités), bien que ce tarif soit moins cher que le recyclage ou le compostage actuellement. Surtout, les détracteurs mettent en avant les investissements très lourds que nécessitent la construction d'une usine ou sa mise aux normes (qui peut aller

jusqu'à des centaines de millions d'euros) et qui viennent obérer les budgets qui pourraient localement soutenir d'autres mesures. Ils pointent aussi un paradoxe : ces installations ont besoin de déchets pour fonctionner, ce qui va à l'encontre d'une politique de prévention visant à réduire les déchets.

Attention à la surcapacité, l'exemple d'Amager Bakke à Copenhague

L'incinérateur devait être un modèle d'innovation et de valorisation des déchets. Au bord de la faillite, il menace aujourd'hui les ambitions écologiques du pays, en le forçant à importer des déchets. En 2009, l'agence de traitement des déchets de l'agglomération copenhagoise décide de construire un nouvel incinérateur dans la capitale. Pourtant le Danemark est déjà en surcapacité d'incinération. La grogne populaire montante est endiguée par une communication maîtrisée : des pistes de ski sont installées sur le toit de l'usine, accompagnées d'un mur d'escalade, de promenades végétalisées, d'un café panoramique... Sous la puissance des lobbys, le projet est adopté. Mais à son démarrage en 2017, l'incinérateur est déjà en difficulté financière. Aujourd'hui, la seule solution pour lui éviter la faillite est d'importer les 110000 tonnes de déchets qui manquent, notamment en se tournant vers le Royaume-Uni. Un choix néfaste pour l'environnement : les ordures non triées des Britanniques comportent bien plus de composants plastiques et chimiques que ceux des Danois...

Un exemple inspirant, Besançon

Confronté au vieillissement de son incinérateur, le Sybert, Syndicat de traitement de Besançon, a décidé de fermer en 2016 l'un des deux fours à horizon 2021, ce qui signifie très concrètement de réduire à 135 kg par habitant, la part de déchets ménagers. Débattue et portée par les élus, cette décision mobilise les énergies des services techniques. En 2017, les habitants produisaient 145 kg/hab./an de déchets (-2,8% comparé à 2016).



À la fois, incinérer et réduire les déchets : deux objectifs contradictoires à long terme ?

Un paradoxe indéniable, ancré dans la loi

Les collectivités font face à une difficulté de poids lorsqu'elles planifient les évolutions de leur politique de déchet, qui s'articule autour d'un paradoxe : d'un côté, elles portent l'ambition écologique de réduire toujours davantage les déchets ; de l'autre, elles doivent assurer, pour les déchets ultimes, des lieux d'accueil en capacité suffisante, respectueux de normes toujours plus contraignantes, et nécessitant un flux constant de déchets pour être rentable... Cela génère un double message peu compréhensible pour les usagers ([voir fiche Communication](#)) : d'un côté on leur demande de ne pas produire les déchets, de l'autre on leur fait passer le message que ces déchets ont une deuxième vie (recyclé ou comme source d'énergie).

La loi elle-même incarne ces injonctions paradoxales pour les collectivités : d'un côté, la loi économie circulaire de 2020 (Agec) élève l'objectif de réduction de déchets ménagers : -15 % entre 2010 et 2030 (le code de l'environnement prévoyait la réduction de 10 % pour 2020, objectif nullement atteint). De l'autre, elle encourage la valorisation énergétique des déchets plutôt que leur stockage.

Des arbitrages complexes

La prise en compte du temps long est également complexe : les collectivités doivent-elles investir (et jusqu'où ?) dans la rénovation d'usines toujours plus propres, permettant au final de produire de l'énergie renouvelable et peu chère ? Ou doivent-elles plutôt consacrer leurs efforts à une politique drastique de prévention des déchets ? Dans quel sens ira le comportement des consommateurs ? Le renouvellement de ces installations et de leurs marchés d'exploitation est un moment privilégié pour se fixer un cap et une échéance dans les objectifs de traitement des déchets et de prévention.

Comment calibrer avec justesse les capacités d'accueil en incinération d'un territoire ? Faut-il partir des besoins actuels du territoire à un instant T (à court terme, force est de constater qu'une quantité de déchets ultimes, non recyclables, ne trouvent plus d'exutoires à proximité et partent à l'extérieur pour y être ? Ou vaut-il mieux se donner un objectif à long terme en termes de réduction des déchets, avec la prise de risque que cela implique ? L'exercice n'est pas simple... Sans oublier que les collectivités doivent aussi s'assurer de capacités suffisantes face à la croissance démographique de leurs populations.

De son côté, dans un avis publié en 2017, l'Ademe avait estimé qu'il n'y avait globalement pas de besoin en nouvelles capacités sur le territoire français. Si les tonnages incinérés ont fortement augmenté depuis 2000, ceux-ci stagnent globalement ces dernières années, grâce à la prévention des déchets et l'augmentation du recyclage / compostage. L'Ademe avait aussi admis que l'incinération ne devrait pas se faire « au détriment de la prévention ni des filières de recyclage ».

Si à l'échelle nationale, les capacités d'incinération sont suffisantes, qu'en est-il à l'échelle locale ? Faut-il privilégier la solidarité à l'égard des territoires dépourvus d'incinérateur ou cela vise-t-il à les déresponsabiliser en matière de politique de prévention et de gestion des déchets ? Qui doit porter le coût (ou les bénéfices économiques) de l'incinération ?

SOURCES

- Blum Elena (2018), « À Copenhague, l'incinération des déchets dans la tourmente », site internet Libération.
- Cancer Environnement, Centre Léon Bérard (2010), « L'évaluation des effets sanitaires liés à la gestion des déchets ménagers et assimilés », rapport scientifique, décembre 2010.
- CNIID, « Les risques environnementaux et sanitaires liés à l'incinération » - <http://cniid.org/Les-risques-environnementaux-et-sanitaires>, 16.
- Institut national de veille sanitaire (2008), « Étude d'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères » - https://www.cancer-environnement.fr/Portals/0/Documents%20PDF/Rapport/Sant%C3%A9%20Publique%20France/Invs/2008_etude%20d'incidence%20des%20cancers%20a%20proximit%C3%A9%20des%20usines%20d'incin%C3%A9ration%20d'ordures%20m%C3%A9nageres.pdf
- Institut national de veille sanitaire, Numéro thématique (2009), Incinération des ordures ménagères en France : effets sur la santé », Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire - https://www.cancer-environnement.fr/Portals/0/Documents%20PDF/Publication/D%C3%A9chets/2009_02_UIOM_BEH.pdf
- Mitis F, Martuzzi M. (2009), « Effets sur la santé des incinérateurs d'ordures ménagères : résultats d'un groupe de travail d'experts de l'OMS » (Mis à jour 2019), dans Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, n°7-8, p.74-6 -<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/effets-sur-la-sante-des-incinerateurs-d-ordures-menageres-resultats-d-un-groupe-de-travail-d-experts-de-l-oms>
- Observatoire régional de santé d'Île-de-France (2006), « Incinération et santé en Île-de-France : État des connaissances », - https://www.orsidf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Études/2006/Etude2006_12/IncinerationSante_1_.pdf
- France culture (2018), « Les illusions de l'incinération ».
- Santé Publique France (2009), « Effets sur la santé des incinérateurs d'ordures ménagères : résultats d'un groupe de travail d'experts de l'OMS » (2009, actualisé en 2019), site internet Santé publique France.
- Zéro Waste France (2019), « Territoires Zéro Waste. Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets », Éditions Rue de l'échiquier.
- Zéro Waste France (2015), « L'incinération des déchets », Thibault Truchet, 12 mars 2015 : <https://www.zerowastefrance.org/lincineration-des-dechets/>

INCITATION #4

Tarification incitative : comment diminuer les déchets sans introduire de nouvelles inégalités sociales et territoriales ?

Dans la plupart des grandes métropoles françaises l'enlèvement des déchets est facturé via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom), qui varie en fonction de la valeur foncière de l'habitat et non de la quantité de déchets produits. Cette tarification n'incite pas les usagers à réduire et trier leurs déchets.

Courante en Allemagne et en Suisse, la tarification incitative introduit dans la facturation une part variable qui dépend de la quantité de déchets produits, le plus souvent les ordures ménagères résiduelles (OMR) jetées dans les bacs gris, avec éventuellement les apports en déchèterie. Elle est déjà mise en place dans certains territoires français. Ses résultats sont convaincants, puisqu'elle s'accompagne de la réduction des OMR et de l'amélioration du tri.

Mais ce changement n'est pas neutre, ni pour les collectivités, ni pour les usagers devant « se mettre en travail »¹ selon l'expression du sociologue Kevin Caillaud. Plusieurs aspects doivent être considérés : la nature de l'incitation économique², les processus d'accompagnement et de mise en œuvre³, et leurs effets sur les différentes catégories de population... Nous traitons ici ce dernier aspect.

La tarification incitative favorise à la fois la réduction des déchets et le tri

En 2018, la tarification incitative est en œuvre ou en cours de mise en œuvre chez 8,1 millions de Français, soit 12 % de la population. Si on inclue les collectivités ayant engagé des études préliminaires, 20 millions de Français sont ou seront prochainement concernés (Ademe). L'objectif fixé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte est de 25 millions d'habitants en 2025.

1. « Loin de la rhétorique officielle de modernisation et d'incitation, le recours à la redevance incitative se traduit pas un redéploiement des agents sur des activités de surveillance et de contrôle destinées à forcer la mise au travail des usagers » (Caillaud)

2. Part variable dite « incitative » plus ou moins importante dans la facture ; calcul de cette part en fonction de poids de déchets produits ou du volume (ex. taille de la poubelle) ; grilles tarifaires favorables aux usagers d'habitat collectif ; grilles adaptées aux spécificités du territoire (ex. zone urbaine dense), etc. Rappelons que les tarifs ne sont pas modulés en raison de critères sociaux.

3. Co-élaboration de la grille tarifaire avec les usagers ; communication en amont du déploiement de la démarche et pendant ; solutions pour trier et réduire ses déchets (ex. solutions de compostage, collecte des encombrants) ; moyens de prévention et de sanction des pratiques d'évitement ; retours d'information, etc.

Des résultats globaux positifs

Les collectivités ayant mis en place la tarification incitative sont parvenues à réduire les ordures ménagères résiduelles de 91 kg/habitant en moyenne deux ans après sa mise en place, soit une baisse de 20 à 70 % (Ademe). Cette évolution est plus importante quand la tarification incitative est associée à une solution de tri des biodéchets (pour l'essentiel du compostage). Les quantités collectées en poubelle de tri (ou emballages, journaux et magazines) augmentent, puis se stabilisent la 1^{ère} année d'entrée en vigueur de la tarification incitative. Les quantités de verre trié augmentent significativement. Les variations des autres types de flux sont trop faibles ou hétérogènes pour être significatives. Les quantités totales de déchets (incluant les déchets triés chez soi et ceux apportés en déchèterie) diminuent elles-aussi (CGDD, 2016a).

Les effets positifs de la tarification incitative sont mesurables avant même que la nouvelle facturation soit effective, suggérant que la sensibilisation, l'accompagnement et la mise à disposition d'informations de suivi mis en place en amont contribuent également à la réduction des déchets. Rappelons que le passage à la tarification incitative s'accompagne en général d'une « année blanche » où chaque ménage est informé de la somme qu'il devrait régler avec les futures règles incitatives (CGDD, 2016b). Plusieurs études ont d'ailleurs mis en évidence l'effet positif du *feedback* (ex. suivi hebdomadaire du poids des OMR) sur les comportements de tri (Meineri, Dangeard et Dupré). Les approches pédagogiques (ex. *feedback*), les stratégies comportementales (ex. défi « familles zéro déchet ») et les stratégies incitatives sont encore régulièrement discutées dans la littérature scientifique.

Les erreurs de tri et les incivilités n'augmentent que temporairement (CGDD, 2016a). Les retours d'expérience montrent qu'il est préférable d'anticiper ces pratiques et de se doter de procédures, de moyens de contrôle et de sanction pour les décourager (Berlingen, Châtel et Turchet ; Ademe).

Les études reflètent principalement les résultats des communes rurales et mixtes

Jusqu'en 2012, la redevance était le seul mode à pouvoir comporter une part incitative. Le financement de la gestion de déchets par une taxe, mode utilisé par les communes urbaines, ne le permettait pas. Ceci explique que les collectivités ayant adopté une tarification incitative soient le plus souvent de type rural ou mixte, où l'habitat individuel –plus fréquent– facilite l'individualisation des tonnages (CGDD, 2016b).

Les collectivités urbaines n'ont pas encore massivement recours à la TEOM incitative (ou TEOMi) qui exige des changements organisationnels importants. Au 1^{er} janvier 2016, la tarification incitative concernait 190 collectivités, dont 10 seulement en TEOMi (EONV Research).

La forte proportion d'habitat collectif en milieu urbain peut faire craindre une moindre efficacité de la tarification incitative, en raison de la dilution des efforts réalisés par les ménages (CGDD, 2016a). La part incitative est en effet facturée collectivement puis répartie dans les charges (selon le nombre de personnes dans le foyer, la surface du logement). Certains récents retours d'expériences, par exemple du Grand Besançon, première agglomération française de plus de 100 000 habitants à avoir adopté la tarification incitative, tendent toutefois à relativiser ces réserves : globalement, les résultats du territoire restent favorables.

La tarification incitative dans le Grand Besançon

«L'agglomération de Besançon a choisi d'appliquer la tarification incitative dès 2012, date de son entrée en vigueur. C'était la première ville de cette taille à adopter ce mode de facturation, qualifié de «pari fou» par certains élus de l'époque, qui plus est avec une grille fortement incitative :

- 50% de la facture des usagers correspond à un abonnement fixe annuel, qui varie en fonction du niveau de service (taille du bac et fréquence de collecte dans la zone géographique correspondante) ;
- les 50% restants sont calculés en fonction du poids des déchets collectés (prix au kilo) et du nombre de fois où le bac est collecté (prix à la levée).

Les habitants en résidence individuelle disposent d'un bac pucé, rattaché à leur foyer, qui est pesé à chaque collecte. Pour les immeubles en revanche, les bacs sont collectifs et la facture finale est divisée entre tous les appartements. Chaque foyer dispose d'un espace en ligne où il peut suivre sa production de déchets et le coût correspondant, effectuer des réclamations ou payer ses factures. Pour accompagner ces nouveaux tarifs, de nouveaux services ont été développés : installation de chalet de compostage, campagnes de sensibilisation dans les immeubles, promotion de couches lavables, etc.

En termes de réduction des déchets, les résultats se font sentir de manière immédiate : sur la période 2008-2014, les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 30%. Dans le Grand Besançon, dès la fin 2013, soit un an après la mise en place de la nouvelle grille tarifaire, les déchets résiduels avaient diminué de 26% en moyenne. Concrètement, le centre-ville, qui produisait 200 kg/hab de déchets résiduels en 2012, n'en produisait plus que 155 fin 2013. Et la périphérie, qui produisait en moyenne 166 kg/hab, n'en produisait plus que 105.»⁴

En 2018, les habitants du Grand Besançon produisent en moyenne :

- 148 kg/hab de déchets résiduels, contre 207 kg/hab en 2010 ;
- 457 kg/hab de déchets tous flux confondus (résiduels, recyclables, verre, placés en déchèteries), contre 477 kg/hab (Grand Besançon).

La tarification incitative ne pèse pas de la même manière sur tous les usagers et son appropriation ne va pas de soi

La réglementation actuelle interdit d'introduire des critères sociaux dans les grilles tarifaires de la TEOMi et de la REOMi. Le tarif au poids (ou au volume) est le même pour tout le monde et doit inciter à réduire ses déchets et à trier afin de diminuer le poids de ses déchets résiduels. Or, collectivités, opérateurs, éco-organismes constatent que le tri est en moyenne moins pratiqué en habitat vertical, en particulier social.

La compréhension des facteurs qui limitent le tri est importante car ils amènent à ce que dans la pratique, une taxe théoriquement juste car proportionnelle pourra conduire des ménages modestes à payer plus que des ménages aisés (Guichardaz), contribuant à nourrir un sentiment d'injustice. D'où l'intérêt de prendre en compte ces facteurs d'inégalité dans la conception et la mise en œuvre de la tarification incitative.

Le tri est plus compliqué en habitat vertical

Les contraintes perçues ou bien réelles ont une influence considérable sur la réalisation des comportements éco-citoyens. Elles peuvent être liées au temps, à l'espace, à la pénibilité, à la complexité, etc. Certains habitats verticaux cumulent des caractéristiques sources de contraintes : moins d'espaces dans les appartements que dans les maisons individuelles pour

4. Berlingen, Châtel et Turchet, d'après Caillaud K., De la taxe à la redevance incitative : la modernisation de la gestion des déchets. L'expérience du Grand Besançon, Rapport pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'Ademe, novembre 2014.

mettre en place plusieurs poubelles ; locaux à poubelles exigus, bacs de tri en nombre insuffisant (ex. sitôt vidés, ils sont déjà remplis et saturés), locaux mal aménagés, éclairés ou insuffisamment entretenus n'encourageant pas leur fréquentation ; compostage en pied d'immeuble moins pratique qu'en maison individuelle...

L'incitation est moindre en habitat vertical car « diluée »

L'incitation joue-t-elle encore son rôle en habitat collectif ? Dans la grande majorité des cas, le poids de déchets est suivi pour une allée d'immeuble ou l'immeuble entier en habitat collectif. La perspective de diminuer sa TEOMi ne dépend pas que de la motivation et des efforts de son foyer pour réduire ses déchets mais aussi de performances de tri de ses voisins et des représentations négatives qu'ils en ont. Par exemple une mère au foyer justifie sa faible implication par le désintérêt supposé de ses voisins : « en maison individuelle, on peut être plus motivé à faire attention. Or là, on sait que les voisins ne vont pas forcément faire attention... (femme, 40 ans, mère au foyer, périphérie de Besançon) » (Caillaud).

Le tri se heurte à des déterminants psychologiques et sociologiques

La corrélation entre habitat social et moindre tri est établie mais le niveau socio-professionnel des habitants n'est pas directement en cause. D'autres caractéristiques sont en jeu d'après diverses études (voir notamment les travaux de Dupré) :

“ Le facteur qui influence le plus les comportements est le contrôle perçu. Il s'agit de la réponse à la question : dans quelle mesure je m'estime être en capacité de réaliser ce comportement de façon efficace ? ”

– Mickaël Dupré, psychologue social

- les personnes ayant un fort sentiment de contrôle perçu (maîtrise de leur environnement, connaissances des règles de tri, accès facile en déchèterie, etc.) ont tendance à trier davantage que les personnes ayant l'impression de subir leur environnement, d'avoir peu de choix, etc. On trouve davantage de catégories socio-professionnelles élevées chez les premiers et de ménages aux revenus modestes chez les seconds.

- le rapport au tri dépend de l'attachement au lieu de vie (logement, quartier, ville). Les personnes fortement investies et attachées à leur domicile, telles que les propriétaires et les retraités, trient davantage. Ce lien est généralement moins prégnant dans l'habitat social.
- le sentiment de partager des valeurs et des règles communes joue aussi dans les performances de tri. Les personnes ayant le sentiment de ne partager aucune règle avec leurs voisins, d'habiter un immeuble où le « chacun pour soi » domine, ont tendance à moins trier. C'est le cas par exemple dans les habitats dégradés et dans ceux où les incivilités sont fréquentes, qui peuvent entraîner une déresponsabilisation (ex. « il n'y a que moi qui fait des efforts, pourquoi continuer ? »).
- les personnes en situation transitoire (affective, professionnelle, géographique...) ont tendance à trier moins. Cela explique notamment que les étudiants, bien informés sur le tri et les questions environnementales, trient relativement peu dans les faits. Certes, leurs logements sont petits mais leurs modes de vie seraient davantage en cause : ils prennent leur repas chez eux, au restaurant universitaire, chez des amis, au fast-food, sur leur lieu de stage, ramènent des plats de chez leurs parents... Il est difficile pour eux d'organiser leur tri et de s'y tenir dans toutes ces circonstances. En outre, nombre d'entre eux ne s'attachent pas à leur logement étudiant, leur logement principal reste, au moins symboliquement, « chez leur(s) parent(s) ».

Des bémols s'imposent toutefois : ces facteurs se combinent à d'autres, tels que les valeurs personnelles de l'individu, l'adhésion ou non aux normes sociales, les représentations des déchets, etc. Tous entrent en jeu dans la perception de la tarification incitative et les comportements qu'elle suscite. Par exemple, le rapport au gaspillage viendrait plutôt contredire les tendances décrites ci-dessus pour les ménages modestes. Des études montrent que « les classes populaires à faibles revenus semblent avoir des pratiques économes et des représentations du gaspillage fortement développées, avec une opposition marquée au gaspillage, en particulier celui lié à l'alimentation et à l'électroménager. Elles s'appuient non seulement sur une contrainte financière évidente, mais aussi sur une intériorisation culturelle de cette contrainte » (Ademe, Cezard, Mourad).

La « mise au travail » des usagers implique une montée en compétences

Mettre en place la tarification incitative et donc mettre au travail les usagers impliquent l'intériorisation de valeurs, de normes et de rôles liés à la gestion des déchets, ainsi que l'incorporation de nouveaux savoirs (Caillaud). Ce processus implique :

« La montée en compétence des individus dans la maîtrise de leurs déchets suppose un capital culturel et des ressources tels qu'ils concernent en premier lieu les segments de la population qui en sont le plus dotés. »

– Kevin Caillaud

- Une phase d'anticipation sur le fonctionnement, les coûts, les effets sociaux et environnementaux, marquée par des appréhensions négatives du sujet.
- Une phase de découverte où « l'utilisation du nouveau système permet de rompre progressivement avec ses croyances et de comprendre bon gré mal gré le fonctionnement de la redevance, les gestes adéquats ou inefficaces, les effets produits, etc. » (Caillaud).

- Une phase d'optimisation grâce à l'utilisation répétée du dispositif et aux échanges sociaux permettant d'acquérir les compétences *ad hoc*, d'évaluer ses performances, de corriger, d'affiner ses pratiques.

À noter que ce processus n'est pas toujours synonyme d'acceptation.

En outre, il exige parfois un accompagnement renforcé, transversal et dans la durée des usagers, à l'instar de celui mis en place par le Grand Besançon à destination des habitants de logements sociaux du quartier de Planoise.

Depuis la mise en place de la tarification incitative en 2012, le Grand Besançon accompagne les habitants de logements sociaux pour améliorer son appropriation

« Force est de constater que la problématique de gestion des déchets ne peut se résoudre par les seules actions de sensibilisation. Ainsi, fin 2018, un protocole d'accord a été signé sur le quartier de Planoise pour l'amélioration de la gestion des déchets. Ce protocole traduit la volonté commune de toutes les parties prenantes : Grand Besançon, Ville de Besançon, SYBERT, Néolia, Habitat 25, SAIEMB, Grand Besançon Habitat, Union Sociale pour l'Habitat de se mobiliser pour améliorer la gestion des déchets. Les objectifs sont l'amélioration du cadre de vie des habitants, l'amélioration de la captation de la matière recyclable et la maîtrise du montant de redevance acquittée. De plus, il s'agit de considérer la problématique de gestion des déchets au sein d'approches transversales plus globales telles que la gestion urbaine sociale de proximité et le nouveau programme de renouvellement urbain. »

– Grand Besançon

L'acceptabilité sociale et l'appropriation de la tarification incitative

Les ressources consultées se veulent rassurantes quant à l'acceptabilité sociale de la tarification incitative et son appropriation. Mais les points de vigilance et conseils apparaissant dans les guides pour la mise en œuvre de la tarification incitative (Ademe/Amorce), comme les critiques formulées par les collectifs de citoyens (ex. groupe Facebook, pétition) et la presse locale, attestent des difficultés à lever. Elles sont de différente nature :

- Les idées reçues, en particulier la complexité supposée du dispositif.
- L'incompréhension des grilles tarifaires.
- Des représentations de l'équité différentes : comment définir une tarification juste, à la fois source d'incitation et acceptable socialement ?
- Le surcoût engendré, réel ou supposé, la comparaison avec d'autres usagers (ex. une personne célibataire payant plus qu'un couple, une famille payant plus qu'une famille similaire résidant dans une commune limitrophe).
- le sentiment d'injustice de certains usagers. Par exemple, le sujet des couches ressort en particulier (ex. assistantes maternelles, jeunes parents). On pourrait citer aussi les familles nombreuses, les usagers recevant des soins à domicile, ceux recourant à des services de portage de repas à domicile, qui engendrent des déchets non recyclables, ceux ne pouvant se rendre en déchèterie, etc.
- La peur du changement.
- Le changement d'habitudes, couplé au sentiment de perdre en qualité de service (ex. ramassage moins fréquent qui oblige à stocker ses déchets, aller à un point d'apport volontaire plutôt que de bénéficier de la collecte au porte-à-porte).
- Le sentiment de remise en cause du respect de la vie privée, par exemple dans le cas de vérification du contenu des poubelles, du suivi des volumes jetés grâce aux puces, du recours à la vidéosurveillance ou tout simplement du fait d'utiliser des points d'apport volontaire qui dévoilent ses pratiques de consommation.
- Les incivilités : dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire, en bord de route, dans la nature ; « tourisme des déchets » (ex. jusqu'au lieu de travail, une résidence secondaire, aux poubelles de communes voisines ou encore aux poubelles publiques) ; brûlage de déchets.

Quand la presse locale indépendante critique la tarification incitative

« Suspensions et rancœurs entre voisins, traque et stigmatisation des « mauvais » écocitoyens, intrusions dans la vie privée (par la fouille de poubelles) : ce système développe un tas de mauvais réflexes pourrissant les relations sociales et ciblant les responsabilités individuelles, plutôt que les modes d'actions collectifs. »

– Le Postillon, n°43, déc 2017



À quelles conditions la tarification incitative des déchets peut-elle être juste, acceptée et appropriée ?

La collectivité doit parvenir à concilier plusieurs impératifs :

- ↪ Répondre aux objectifs de réduction des déchets
- ↪ Améliorer les performances de tri de ses habitants et donc accompagner tous les freins à des changements de consigne de tri
- ↪ Réduire les inégalités face à la gestion de déchets et au tri en particulier
- ↪ Prévenir le risque d'accroître les inégalités suite à l'éventuelle mise en œuvre de la tarification incitative (ex. surcoût pour les ménages modestes).

L'engagement des individus dans une meilleure gestion des déchets (prévention et tri) s'explique davantage par la montée en compétences des usagers et par l'accompagnement, l'encadrement, voire la surveillance du service public, que par la motivation financière (Caillaud).

Cela ouvre plusieurs espaces de choix :

- ↪ Faut-il reconnaître et prendre en compte les caractéristiques sociales et résidentielles des individus qui jouent sur l'adoption de pratiques souhaitées ? Dans le cadre d'une tarification incitative, doit-on cibler au maximum les publics jugés modestes dans un souci d'équité, ou sensibiliser de la même manière tous les habitants au nom de l'égalité ?
- ↪ Comment s'engager dans un changement de tarification et préserver ses relations aux usagers ?
- ↪ Jusqu'où aller dans la mesure, l'évaluation et la sanction des usagers pour modifier durablement leurs pratiques ?
- ↪ Comment accompagner l'évolution des métiers en interne ? ([voir fiche Emplois](#))

SOURCES

- Ademe, « Tarification incitative » [en ligne]. Disponible sur : <https://www.tarification-incitative.ademe.fr/>
- Ademe (2020), « Déchets chiffres-clés. L'essentiel 2019 - www.ademe.fr/mediatheque
- Ademe/Amorce (2014), « Tarification incitative : conseils et retours d'expérience. Guide pratique » - <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/tarification-incitative-conseils-et-retours-experience-8057.pdf>
- Ademe, Cezard Florian (Agatte), Mourad Marie (2020), « Valorisation des recherches en sciences sociales sur le gaspillage non alimentaire » - www.ademe.fr/mediatheque
- Caillaud Kevin (2018), « Les conditions de mise au travail des usagers. Le cas de la gestion des déchets ». Gouvernement et action publique 2018/3 vol.7, p.57-81 -<https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2018-3-page-57.htm>
- Berlingen Flore, Châtel Laura et Turchet Thibault (2019), « Territoires Zero Waste. Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets », Éditions Rue de l'échiquier
- Commissariat général au développement durable CGDD (2016a), « La tarification incitative de la gestion des ordures ménagères, quels impacts sur les quantités collectées ? » - <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0083/Temis-0083862/22399.pdf>
- Commissariat général au développement durable CGDD (2016b), « Déchets ménagers. Efficacité de la tarification incitative » - www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20D%C3%A9chets%20m%C3%A9nagers%20-%20Efficacit%C3%A9%20de%20la%20tarification%20incitative.pdf
- Dupré Mickaël (2015), « Les comportements éco-citoyens relèvent plus de la psychologie que des CSP », The Conversation, 7 décembre 2015.
- Dupré Mickaël, Dangeard Isabelle, Meineri Sébastien (2014), « Revue de littérature sur les techniques d'influence et de communication appliquées à la gestion des déchets », Pratiques psychologiques, n°20, p.211-230.
- Dupré Mickaël, Meineri Sébastien et Guéguen Nicolas (2014), « Communication engageante appliquée au tri sélectif : comparaison entre les techniques du pied-dans-la-porte et du double-pied-dans-la-porte », Les Cahiers internationaux de la psychologie sociale, 2014/2 n°102, p.259-284.
- EONV Research Sandrine Bernard et Anaïs Chaudières (2016), « Enquête de perception de la redevance incitative » - www.ademe.fr/mediatheque
- Grand Besançon (2019), « Rapport annuel 2018 de la Direction Gestion des déchets » - <https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2019/12/DGD-RAPPORT-ANNUEL-2018.pdf>
- Guichardaz Olivier (2019), « Redevance incitative et équité sociale : la difficile équation », Déchets Infos n°156, 6 mars 2019
- Meineri Sébastien, Dangeard Isabelle, Dupré Mickaël (2018), « Efficacité d'un feedback hebdomadaire sur la réduction du poids des ordures ménagères résiduelles », Pratiques Psychologiques, Volume 24, Issue 1, March 2018, Pages 79-97 - <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1269176316300621>

IMAGINAIRE #5

Représentations des déchets : un terrain inexploré à investir ?

Si la gestion des déchets n'est pas un fait nouveau, elle est réactivée dans le débat public sous l'effet d'une représentation largement partagée : celle d'une surabondance de déchets. Gérer cet impératif suscite discussion, adhésion, opposition... Pourquoi les déchets entraînent-ils de telles réactions ? Que disent-ils de nous et de notre rapport à l'objet ?

Les sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, philosophie...) ont exploré les représentations liées aux déchets.

Les connaître permet de mieux comprendre les controverses actuelles et d'adapter ses façons d'agir et de communiquer.

Les représentations sont des idées ancrées qui guident les réactions de tout un chacun quand on parle de déchet

Qu'est-ce qu'une représentation ?

Une représentation est une idée toute faite : une image ou une pensée qui nous vient à l'esprit à l'évocation d'un objet, d'un concept ou d'une situation. Elle est le fruit de notre culture, de notre éducation, de nos relations sociales, de notre formation, etc. Elle évolue en fonction de nos expériences et est influencée par les références collectives (faits d'actualité, fictions, histoire locale, etc.). Elle peut être perçue comme vraie ou fausse, selon la sensibilité, le vécu... Tout le monde porte des représentations et nous pouvons en avoir plusieurs pour un même objet. Un bibelot peut être à la fois un souvenir précieux et/ou un nid à poussière ; un vélo un symbole de liberté et/ou un objet de plus à entretenir, préserver, ranger...

Pourquoi s'intéresser aux représentations ?

“ Dis-moi ce que tu jettes,
je dirai qui tu es. ”

—Baudrillard

Les représentations sont des évidences pour les personnes qui les portent. C'est pourquoi elles sont rarement questionnées. Or, elles entrent en jeu dans notre rapport à l'objet. Elles peuvent influencer notre jugement et nos pratiques. Par exemple, un bien dont

on n'a plus besoin peut être vu comme une nuisance dont il faut se débarrasser ou un objet auquel offrir une deuxième vie. Cela oriente nos comportements (ex. jeter, réparer, transformer, donner, vendre). Si pour moi, un meuble doit être un achat mûrement réfléchi, alliant praticité et esthétique, et devant m'accompagner longtemps, je l'achèterai probablement neuf et j'en prendrai certainement grand soin, quitte à le réparer, le repeindre si besoin. Si cet objet ne représente que peu de choses pour moi, je m'en débarrasserai plus facilement.

Nous avons évoqué les représentations des déchets mais les représentations du grand public sur les grandes catégories d'acteurs impliqués de près ou de loin dans leur gestion (acteurs publics, acteurs économiques, associations engagées dans la réduction ou la valorisation des déchets, médias traitant ce sujet) contribuent à « filtrer » les informations communiquées régulièrement par ces acteurs. Ceci explique par exemple qu'une part de la population mette systématiquement en doute les discours des acteurs économiques qu'elle considère comme responsables de la croissance exponentielle des déchets et de la situation actuelle. La parole de l'acteur public n'est pas exempte de critique : telle mesure n'est pas assez contraignante pour le pollueur, ces consignes de tri sont incompréhensibles, etc. Les médias n'échappent pas davantage au soupçon, souvent considérés comme à la recherche du sensationnel, de l'information qui fera vendre quitte à trahir la vérité, même si certains s'efforcent de traquer les fausses informations et de rétablir la vérité. Les représentations des acteurs associatifs semblent globalement plus positives, les associations étant perçues comme au service de tous, mais leurs modes d'action peuvent diviser. Cet ensemble de remises en cause crée bien souvent des difficultés pour la population qui ne sait que croire et peut finalement trancher en faveur de ce qui va l'arranger (ex. céder au confort du *statu quo*).

Les représentations sont difficiles à faire évoluer et orientent beaucoup les comportements individuels. Ainsi, l'efficacité d'une campagne de communication qui donne une nouvelle information (ex. nouvelles consignes de tri) ou d'un *nudge* qui va inciter à agir (ex. poubelle émettant le bruit d'un caillou jeté dans un puits lorsqu'on y jette un déchet) dépendra en partie de leur compatibilité avec nos représentations. Par exemple, une partie de la population voit d'abord le compostage comme une pratique compliquée, source de nuisances, et sera réticente à la mettre en œuvre, et ce, quel que soit la communication ou le *nudge* associé.

L'action des collectivités pour réduire les déchets à la source et améliorer le tri doit ainsi prendre conscience des diverses représentations concernant l'univers des déchets et adapter les choix politiques et consignes en conséquence. L'enjeu est alors de prendre au sérieux ces représentations, les « faire parler », pour identifier celles à déconstruire et celles sur lesquelles s'appuyer pour prévenir, réparer, recycler.

Sale, dangereux, utile...

Diverses représentations du déchet co-existent

Les sciences humaines et sociales témoignent et analysent majoritairement les représentations de la population et leur rôle important dans le rapport au déchet au sens large (déchets ménagers, hospitaliers, nucléaires, etc.), mais les travaux de recherche explorent rarement leurs effets sur les comportements.

Le déchet, « un monstre qui prolifère » dans l'espace et le temps

“ Avant, on pensait que le monde était tellement grand qu'il pouvait contenir tous nos déchets. ”

—témoignage extrait de Lhuillier & Cochin

L'élimination d'un déchet suppose le franchissement de frontières : de l'espace privé à l'espace public (rues, lieux de dépôt ou d'abandon). Mais l'irruption de nos déchets dans des espaces naturels (ex. pollution des océans) et au-delà de nos frontières

rebat les cartes : ce qui devait être caché, contrôlé, traité, éliminé, s'expose aux regards et ne peut être occulté. La quantité de déchets et leur mobilité ne permettent plus le dépôt et l'oubli (Lhuillier et Cochin). Cette exposition crée un rapport ambigu à notre propre consommation, et parfois un réflexe consistant à rejeter la faute sur autrui (« ce sont les autres qui jettent les déchets par terre et qui sont responsables de la pollution marine »). En 2019, 97 % des Français considèrent que la société dans son ensemble produit trop de déchets, mais ils ne sont plus que 76 % à penser que leur foyer pourrait produire moins de déchets (Ademe Ifop).

“ On ne connaît pas les effets à long terme. L'infiltration dans la terre, c'est irrécupérable. On ne peut pas l'éliminer. Et les rejets dans l'atmosphère, c'est des effets lents et incertains. La restauration est longue aussi. ”

—témoignage extrait de Lhuillier & Cochin

Le déchet bouleverse également les repères temporels traditionnels. Hier, les pratiques et la durée de vie de l'objet faisaient qu'il était évacué en fin de vie. L'augmentation des productions et du niveau de vie, conjuguées à une moindre durabilité (composés plastiques), à la non-réparabilité, à la multiplication des emballages, ont conduit à un raccourcissement de la vie active des objets et une longévité posthume accrue (Lhuillier et Cochin).

Le déchet, une menace pour la santé et l'environnement

Cette menace se retrouve dans l'idée de saleté, de désordre, d'envahissement, de contamination (« les ordures ménagères avec le vent, il y en a partout, ça attire les rats ») ; d'emprise (« à force, les déchets, on ne sait plus quoi en faire, on n'y pourra plus rien ») ; d'effraction, de franchissement de barrières (« les déchets, on ne sait plus d'où ils viennent, ni à qui ils sont ») (Lhuillier et Cochin).

La médiatisation de scandales, de problèmes techniques et de défaillances réglementaires¹ renforce cette représentation et accrédite l'idée de menaces collectives : la perte de maîtrise de la gestion des déchets et les nuisances sur la santé et l'environnement. Ce sentiment de menace est aussi réactivé lors de catastrophes (ex. « nuage » de Tchernobyl en 1986, marées noires), de grèves des éboueurs ou par l'émergence de nouvelles pollutions (ex. masques et gants jetés par terre durant la crise de la Covid-19).

Le déchet, objet à maîtriser, contrôler, dominer

Cette représentation s'oppose à la représentation précédente : ici, le déchet n'est pas une menace, mais un objet qui relève de notre responsabilité et qui doit être traité, notamment grâce à la technique. Cette représentation monte en puissance avec le développement de la gestion industrielle des déchets, l'implantation d'infrastructures techniques, puis trouve un second souffle plus récemment avec la promotion de l'économie circulaire, du recyclage... Elle est portée en particulier par les professionnels du déchet, industriels et acteurs publics.

“ Le tri et son pendant le recyclage sont une manière de parer à la honte que représente le gaspillage et à l'impureté des déchets. ”

—Houdayer

D'où la présence de ce registre de représentations dans la communication visant à responsabiliser et à modifier les comportements de la population : réduire ses déchets, adhérer au tri, accepter des infrastructures dans son environnement, etc. Il y a l'idée de diminuer l'emprise du déchet grâce à la responsabilisation et au recours à l'action : devenir acteur pour ne plus subir.

Le déchet réhabilité : utile, propre, discret, inoffensif

Ces représentations, plus récentes, s'incarnent notamment dans les discours des professionnels de la gestion des déchets. Ceux-ci s'efforcent de déconstruire les représentations négatives de la population en rendant compte des améliorations apportées pour la gestion des déchets, la sécurité sanitaire, la protection de l'environnement...

1. « La révélation d'un trafic de "cargaisons pestilentielles de déchets hospitaliers" entre la France et l'Italie » (Le Figaro, 26.07.1989), « La découverte que la France est la "terre d'asile des déchets suisses" » (Le Quotidien, 17.01.1990) et qu'une « mafia des ordures » organise un trafic entre la France et l'Allemagne (l'Événement du jeudi, 20-26.08.1992), provoquent incompréhension et indignation, quand dans le même temps on se rend compte que « les vide-ordures débordent » et que « la France croule sous les déchets » (l'Humanité, 06.01.1989), que certains équipements sont proches de la saturation et qu'il est de plus en plus difficile d'en construire en raison des oppositions locales » (Barbier).

L'évolution du vocabulaire utilisé ces dernières années illustre bien cette volonté de techniciser l'univers du déchet et d'en réduire sa charge affective : classification des différents types de déchets, abandon de termes connotés (ex. décharge) au profit d'expressions plus neutres, valorisantes ou techniques (ex. « installation de stockage de déchets non dangereux » ou ISDND).

Les acteurs publics et associatifs invitent aussi à adopter un regard plus neutre sur les déchets en valorisant leur réemploi, leur recyclage, le tri... Le recours fréquent à la notion de « geste civique » invite chacun à agir pour le collectif. Cela redonne un peu de valeur au déchet. Cette posture présente aussi des risques, notamment celui d'invisibiliser l'ampleur de la question, de concentrer l'attention sur des « petits gestes » susceptibles de nous éloigner des « grands choix » (Monsaingeon), ou encore d'entretenir une bonne conscience écologique qui n'est pas à la hauteur des enjeux. Ces représentations entérinent l'idée de s'adapter au lieu de remettre en cause la production des déchets.

Le déchet évité, non produit

Popularisée par le mouvement « Zéro déchet », cette représentation invite à changer de logique : il ne s'agit plus de gérer une nuisance mais de l'éviter et de préserver nos ressources. Elle évoque un idéal, un monde sans restes, mais aussi « sans mémoire, sans histoire » (Monsaingeon).

“ Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. ”

– Zéro Waste France

Tendre vers plus de sobriété est une ambition qui progresse chez les Français. 55 % d'entre eux aspirent à « faire mieux avec moins ». Après le confinement de 2020, cette « utopie écologiste » a progressé chez les

CSP+ et les jeunes, mais a reculé chez les CSP- et les 65-70 ans. En tête des activités qui ne semblent pas indispensables aux Français, on trouve notamment la production intensive et la consommation de masse (Observatoire des perspectives utopiques).

Mais, s'ils « recourent plus souvent à l'acquisition de produits d'occasion, c'est davantage dans une perspective de consommation et d'achat « malin » que de véritable changement de rapport aux objets et à la possession » (...) Pour les Français, la réduction du gaspillage d'objets se traduirait ainsi par la fabrication d'objets plus durables à travers des processus de production plus performants et mieux réglementés, et par une moindre incitation à l'achat « inédit » de la part des revendeurs. Leurs propres pratiques restent moins remises en cause (...) et viennent encore souvent nourrir une volonté de consommer plus plutôt que de consommer mieux ou moins » (Hoibian & Brice Mansencal).



Aller ou non sur le terrain des représentations ?

La collectivité doit faire avec plusieurs difficultés :

- ➔ **Les représentations évoluent mais restent contradictoires** : dans les faits, les Français « conservent aujourd’hui, en grande majorité, des modes de vie où la consommation est majoritairement associée au plaisir » (Hoibian & Brice Mansencal). 86 % des Français déclarent que la solidité et la durée de vie des produits sont des critères d’achat importants mais environ un tiers déclare aimer suivre la mode (36 %), céder facilement à la tentation (35 %), aimer avoir des équipements dernier cri (38 %), acheter souvent des produits à bas prix sans prendre en compte leur durée de vie (32 %) (Ademe-lfop).
- ➔ **Les représentations des habitants ne sont pas forcément celles des acteurs du secteur**. Si certaines représentations évoluent – surtout du côté des professionnels – on ne peut pas dire que ces changements de représentations soient suivis par la population. Les discours ne sont jamais totalement assimilés : ils sont relativisés, filtrés, interprétés à l’aune des savoirs et des représentations de chacun. Ils peuvent même être contre-productifs en complexifiant le réel, en entretenant la distance de la population avec le monde des déchets, en laissant croire que la gestion des déchets est une question purement technique ou encore en attisant les soupçons sur ces tentatives d’influence (« s’ils prennent tant de précautions, c’est que c’est dangereux »).
- ➔ **Même si les représentations évoluent, le passage à l’acte reste difficile** : l’assimilation d’informations ne suffit généralement pas à faire évoluer les perceptions et les comportements (voir fiche Action). Et même lorsque ces perceptions évoluent, les actes peuvent être dissonants : on peut faire des efforts pour réduire ses déchets à la maison tout en consommant des produits emballés de plastique au travail.
- ➔ **Enfin, le principe même de vouloir agir délibérément sur les représentations fait débat** : est-ce un projet réaliste au regard de la complexité des représentations, qui reposent sur de nombreuses variables ? Comment s’y prendre ? Il existe peu d’études expérimentales, sur le terrain ou en laboratoire, directement ciblées sur les représentations. Cela s’apparente-t-il à de la manipulation ? Les auteurs se rejoignent en revanche sur l’importance de la connaissance et de la prise en compte des représentations pour comprendre la manière dont les individus appréhendent le réel.

Cela ouvre **plusieurs espaces de choix** :

- ↪ La Métropole est-elle légitime à agir sur le terrain des représentations, les normes sociales qui les influencent et les choix de consommation ? Pas directement, mais elle est à même – *a minima* – de rendre visible sa politique déchets, les actions privilégiées, etc.
- ↪ Agir sur les représentations est très compliqué (on ne rend pas propre le déchet en un jour) mais cela peut avoir un effet potentiel considérable : des actions de sensibilisation avec la société civile existent déjà, mais dans quelle mesure faut-il aller plus loin ?
- ↪ Est-il efficace pour une collectivité de faire coexister des consignes relevant de représentations contradictoires : d’un côté, des discours visant à réhabiliter le déchet (pour encourager son réemploi, son tri...) et de l’autre, ceux incitant à limiter sa production (le meilleur déchet est celui qui n’est pas produit) ?

Comment tendre vers des représentations favorisant la responsabilisation et le passage à l'action ?

- ↪ En rendant visibles et crédibles les suites données aux efforts de la population, comme le tri ?
- ↪ En communiquant les résultats, en termes d'économie d'argent, de CO₂... ?
- ↪ En récompensant très concrètement les efforts de la population et des acteurs économiques ?
- ↪ En faisant comprendre aux habitants que leurs déchets ménagers sont des ressources pour d'autres acteurs ?

Comment faire évoluer le regard de la population sur les acteurs économiques, en particulier le monde industriel ?

- ↪ En valorisant leurs actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets (au risque d'alimenter le *greenwashing*) ? Si oui, comment avoir une communication honnête sur les déchets qui auront plus de valeur que d'autres ?
- ↪ En mettant des conditions (objectifs écologiques) au soutien que la Métropole apporte au secteur ?
- ↪ En s'appuyant sur des collaborations avec le monde associatif (au risque de décrédibiliser les associations) ?

SOURCES

- Ademe-Ifop, 2019, « Réduction des déchets et du gaspillage : opinions et pratiques des Français en 2019 », www.ademe.fr
- Barbier Rémi, 2002, « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », Flux n°48/49 p.35-46.
- Baudrillard Jean, 1970, « La société de consommation », Folio
- Harpet Cyrille, 2016, « Avec les déchets, notre réflexion, c'est "débarassez-moi de ce que je ne veux pas voir et sentir" ». Interview par Noémie Rousseau. Libération, 14 juin 2016.
- Hoibian Sandra et Brice Mansencal Lucie, 2019, « La sobriété, une ambition encore lointaine ? » In : Guillard Valérie. Coord. « Du gaspillage à la sobriété. Avoir moins et vivre mieux ». Éditions De Boeck
- Houdayer Hélène, 2013, « Les déchets, métamorphoses et arts de déchoir ». Sociétés 2013/1 n°119 p.63-70.
- Lhuillier Dominique et Cochin Yann, 1999, « Des déchets et des hommes ». Éditions Desclée de Brouwer.
- Monsaingeon Baptiste, 2017, « Homo Detritus ». Éditions du Seuil.
- Observatoire des perspectives utopiques (2020) « Les perspectives utopiques des Français », <http://lobsoco.com/observatoire-des-perspectives-utopiques/>
- Zéro Waste France, 2019, « Territoires Zéro Waste. Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets ». Éditions Rue de l'échiquier.

ANNEXE BRÈVE HISTOIRE DES DÉCHETS

« L'histoire du déchet s'inscrit dans l'histoire sociale. Envers de la production et de la consommation, les déchets ont toujours existé : aux temps préhistoriques, les hommes entassaient déjà leurs ordures mais les petites unités de vie commune comme le nomadisme ont limité les problèmes relatifs à la cohabitation avec ces restes. Un premier tournant apparaît avec la sédentarisation et l'édification des premières cités : le déchet naît sur la scène de l'agglomération urbaine ». (Lhuillier et Cochin).

- **XVI^e et XVII^e siècles** : émergence d'une organisation publique du traitement des déchets. Le déchet n'est toutefois pas véritablement considéré comme une source d'insalubrité, mais davantage comme une nuisance.
- **Fin du XVIII^e siècle** : éclosion du mouvement hygiéniste. Le déchet et en particulier les odeurs qu'il dégage sont soupçonnés de véhiculer des miasmes menaçant notre santé. Le déchet devient danger. Il est aussi jugé responsable de favoriser le développement d'agents de contamination (rats, insectes...) et « d'être le terrain d'élection et de multiplication de ces « monstres invisibles » capables de franchir toutes les barrières corporelles ». La découverte des micro-organismes renforce la représentation liant l'infiniment petit et l'invasion.
- **1882** : Jules Ferry remplace dans les écoles le cours de catéchisme par le cours d'hygiène.
- **1883** : naissance de la poubelle. « Le préfet Poubelle fait paraître un arrêté obligeant tous les propriétaires d'immeubles [à Paris] à acheter et procurer aux locataires des boîtes à ordures. Ces récipients, à dimensions et contenances imposées devaient être portés sur la chaussée 15 minutes avant le passage des tombereaux. Ce préfet avant-gardiste imposait en même temps le tri puisque trois boîtes étaient obligatoires : l'une pour les matières putrescibles, l'une pour le papier et les chiffons, l'une pour le verre et la faïence ». (Lhuillier et Cochin).
- **Jusqu'aux années 1950-60** : la recherche d'assainissement se poursuit avec diverses mesures visant à éviter le contact (vue, toucher, odorat) avec les déchets. Le traitement de déchets s'amplifie et se complexifie en raison de leur diversification. Cette croissance est de plus en plus vue comme une menace. Parallèlement, quelques voix soulignent les « vertus » du déchet pour l'enrichissement des sols ou l'émergence d'une nouvelle industrie qui s'organise et se « technicise ».
- **Années 1960-70** : le rapport au déchet se « désinhibe » : le jetable, le plastique, l'objet à usage unique sont des symboles de propreté et de modernité. Parallèlement, l'écologie devient politique avec les premiers ouvrages² critiquant les sociétés industrielles.
- **Depuis les années 1990** : coexistent des représentations diverses : des déchets encombrants, voire envahissants, reflets de la société de consommation et de ses dérives (ex. obsolescence programmée), des ordures intolérables dès lors qu'elles passent du domaine privé à l'espace public (ex. plaintes au Greco, opinion publique lors des grèves des éboueurs), mais aussi des déchets à trier/recycler, des « ressources » pour l'économie circulaire, du compost, un marché de seconde main en croissance (donneries appréciées/surchargées, sites en ligne, brocantes...).
- **Demain** : vers un déchet largement réhabilité, voire non produit ?

2. « Silent Spring » de Rachel Carson sur les dangers des pesticides en 1962 ; « The Waste Makers » de Vance Packard sur l'obsolescence programmée en 1960 ; The « Closing Circle » de Barry Commoner sur la finitude de notre écosystème en 1971.

COMMUNICATION #6

Renouveler le discours public pour mieux sensibiliser les citoyens ?

La communication est un levier clé pour sensibiliser les citoyens. Certes, elle ne suffit pas à faire changer les comportements, comme l'a démontré la psychologie sociale, mais elle reste indispensable pour faire de la pédagogie, faire connaître les initiatives portées par la collectivité et transmettre des consignes claires aux habitants. Aujourd'hui, pourtant, les besoins de messages ciblés et de transparence pour sensibiliser de manière efficace questionnent la communication institutionnelle.

Les motivations à s'engager diffèrent selon les individus

Les facteurs psychologiques de l'engagement...

Comme le démontrent les travaux de chercheurs, nous ne sommes pas tous sensibles aux mêmes motivations, valeurs et besoins et donc aux mêmes arguments. Une étude (Roberts, 1996) a révélé que les caractéristiques socio-démographiques jouaient très peu sur les pratiques de tri (avec une force prédictive évaluée à 9 %). En revanche, les facteurs psychosociaux (habitudes, traits de personnalité, mécanismes de prise de décision...) ont une influence majeure.

- ➔ **La personnalité et les valeurs de l'individu.** Le sentiment d'une responsabilité à l'égard de l'environnement, l'accès à la culpabilité ou le fait d'être consciencieux favorisent des comportements éco-responsables. L'attachement à la communauté ou à la nature également. À l'inverse le cynisme, le conservatisme ou un faible altruisme dissuadent d'agir.
- ➔ **La sensibilité à la pression sociale.** Certaines personnes seront influencées par les pratiques de tri de leurs voisins et recycleront leurs déchets pour se conformer au groupe, d'autres y seront indifférentes.
- ➔ **Le sentiment d'une prise sur les choses.** Les plus susceptibles d'agir se disent assez informés, savent comment agir et croient en l'effet de leurs actions.
- ➔ **La perception des contraintes.** Ce calcul nous amène à nous demander si tel effort vaut la peine. Les contraintes perçues peuvent être de tout type : temps, argent, pénibilité physique ou intellectuelle... et dissuadent les écogestes. Ces motifs permettent à l'individu de protéger ses convictions et l'image qu'il a de lui-même. Même les plus engagés d'entre nous se retrouvent parfois en prise avec ces petites négociations internes.

Les limites du discours environnemental et le besoin de transparence renouvellent les formes de la communication

On le voit, nous ne sommes pas tous sensibles aux mêmes motivations, valeurs et besoins, et donc aux mêmes ressorts de la communication. Les arguments sont donc à adapter. « Il s'agit de comprendre ce qui fait sens pour la personne : certains sont plus sensibles au bénéfice immédiat de leur action, à son impact local, à un gain matériel et au profit personnel. D'autres, à un bénéfice futur, planétaire, à des arguments abstraits (valeurs), à un profit pour la société. Il ne faut pas y voir de jugement. Nous n'avons pas tous les mêmes contraintes. Ceux qui doivent penser à se nourrir au quotidien sont moins enclins à se préoccuper de l'état de la planète dans 20 ans... », commente Mélanie Gat, psychologue social.

L'argument environnemental montre ses limites

“ Surtout, il ne faut pas leur parler environnement ! Cela ne sert à rien. 95 % des Français se disent sensibles à l'environnement. Et pourtant, si cela les poussait à agir, on l'aurait vu depuis longtemps... ! ”

— Mickael Dupré, psychologue social spécialiste de l'environnement, Université de Bretagne occidentale.

La communication environnementale est-elle arrivée à un tournant de sa jeune histoire ? Après plus d'un quart de siècle d'information et de sensibilisation, les études confirment qu'il est temps de passer à de nouvelles formes de communication. « L'argument environnemental ne semble pas offrir un levier particulièrement pertinent pour le changement de pratiques (Moser, 2009). »

Plutôt qu'un argument vert, des arguments économiques ou une haute valorisation du comportement associé à la citoyenneté pourraient avoir davantage d'impact. De même, le gain de temps pourrait inciter les non-trieurs à réduire leurs déchets. À juste titre : une étude révèle que « les usagers qui trient régulièrement leurs déchets consacrent en moyenne trente minutes par semaine à leur gestion » (Bruvoll et al., 2002). On peut aussi jouer sur le sentiment d'agréabilité, par exemple, pour encourager le compostage, (« on va se faire des amis »).

Les images catastrophiques ? Pas pour tous les publics

De même que les arguments sont à affiner, les visuels sont à adapter aux cibles. En effet, selon l'étude « Des images et des actes » (2017, Place to B, Ademe), les images chocs suscitent des réactions très différentes selon notre degré d'engagement environnemental. Chez les publics indifférents à l'écologie, elles risquent de susciter des réactions de déni (mieux vaut des images modérées, pour leur donner envie de s'informer). À l'inverse, ces mêmes images chocs vont donner envie d'agir aux « ambassadeurs » de l'environnement, déjà très engagés. Entre les deux, les « consom'acteurs », qui pratiquent quelques écogestes dans leur quotidien (achètent bio, recyclent leurs déchets) se montrent sensibles à certaines émotions négatives (colère, dégoût, tristesse, mépris) mais peu à la honte, la peur ou la culpabilité. Pour leur donner envie d'agir, il serait préférable de les engager sans charge émotionnelle trop forte.

En aurait-on fini avec les images d'ours polaire dérivant sur un bout de banquise et autres visions catastrophistes ? Les études recommandent plutôt de mettre l'accent sur les solutions, les alternatives, à l'instar de ce que font déjà plusieurs médias (Les documentaires « Demain et Après-Demain », le journalisme « de solutions » comme L'Info Durable, We Demain, Kaizen, etc.).

Adapter sa communication à son statut d'émetteur

L'étude « Des images et des actes » (2017, Place to B, Ademe) s'est aussi intéressée à la légitimité de la communication selon son diffuseur. Alors que les associations et ONG bénéficient d'une crédibilité large, quelle que soit la thématique abordée (cause, conséquence, solution) et le ton (traditionnel ou décalé), les administrations publiques locales sont invitées à privilégier les photographies mettant en scène des solutions locales, sans forcer sur l'humour ou le décalé.

Moins jouer sur le changement que sur la continuité

Dans la même ligne, l'Ademe, dans un rapport de 2016, recommande de moins jouer sur les discontinuités que sur les pratiques déjà en place. « Le discours public... tend à insister sur le changement, présenté comme une rupture de fond... Au contraire, les individus mettent en œuvre des pratiques de consommation durable parce qu'elles sont compatibles avec des logiques très partagées dans la société : des logiques d'économie..., de praticité (comme le fait de ne pas acheter de produits trop emballés pour ne pas être encombré), de sociabilité (comme le fait de partager plutôt que de posséder) ».

Face au doute, jouer la transparence et la cohérence

Si un ton positif semble être de mise, une communication trop optimiste des collectivités risque de susciter la méfiance des habitants. Un élément clé pour les engager est de partager des constats fiables avec eux. Ainsi, selon les travaux de chercheurs, si les ménages trieurs font preuve de confiance envers les institutions pour accomplir leur part du travail, « les pratiques de tri sont remises en cause dès qu'un doute s'installe sur la réalité de la valorisation des déchets triés ou encore si ceux qui édictent ou relayent les consignes de tri font preuve d'incohérence ». (Etéicos, 2012).

De son côté, l'association Zéro Waste observe : « les collectivités ouvrent de plus en plus leurs portes aux usagers, notamment celles des décharges et des usines d'incinération, et c'est tant mieux. Mais le discours y est excessivement optimiste, Les installations sont à la pointe des normes, elles valorisent telle énergie, il n'y a aucun souci à se faire... or la réalité est que ces déchets seront stockés pendant des siècles ou brûlés. Assumer la présence d'installations polluantes sur le territoire, pointer les efforts faits pour en maîtriser les impacts, tout en rappelant la nécessité de les réduire le plus vite possible semblerait plus efficace. Les usagers sont capables d'entendre que le système a des imperfections et qu'ils peuvent donc agir. »

S'entendre sur les performances réelles du territoire, expliquer aux citoyens ce que deviennent leurs ordures permet d'identifier ensemble les marges de progrès. Certaines collectivités vont jusqu'à ouvrir l'accès à leurs données de gestion des déchets, en vue de booster l'offre de services et la créativité d'éventuels entrepreneurs. Par exemple, la ville de Paris diffuse en accès libre et temps réel les taux de remplissage de ses stations de tri. Viser une information transparente n'est toutefois pas aisée et risque de susciter des résistances (de la part des industriels, des collectivités), tant cela reste encore éloigné des codes habituels de communication.

Pour être bien reçue, une communication doit veiller à garder une cohérence entre ses différents messages et consignes. Or, la communication sur les déchets, en vertu des multiples modes de traitement de gestion des déchets (de la réduction à l'incinération), multiplie les messages. On peut ainsi s'interroger sur d'éventuels risques de conflits entre des messages qui tout à la fois saluent les nouvelles performances de l'usine d'incinération, du recyclage et affirment que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».



Déployer une communication « efficace » et « sur-mesure » : un vœu pieu ?

Pour la collectivité, la communication sur la réduction et le tri des déchets s'avère être un exercice délicat : elle doit assumer des messages clairs pour tous, tout en s'adressant à des publics très divers, pour lesquels un même message (par exemple, trier pour l'environnement) n'aura pas le même effet. En outre, les messages qu'elle porte peuvent être noyés par les campagnes publicitaires de grands groupes qui contribuent à façonner les représentations des habitants et incitent à toujours davantage de consommation.

↪ **Comment cibler sans stigmatiser ?**

Une communication est plus efficace si elle est ciblée (marketing). Pour autant, les collectivités sont historiquement prudentes à l'idée de donner des consignes à un public spécifique : comment concilier cette condition de réussite avec le principe d'une campagne grand public qui s'adresse à tous ? Différencier les usagers ne conduit-il pas à leur stigmatisation ? Faut-il pour autant renoncer à tout ciblage ?

↪ **Agir par la réduction ou par le tri : comment porter deux messages *a priori* contradictoires ?**

Le message de la réduction à la source peut être ambitieux (même s'il ne touche pas tout le monde), mais il perd en vigueur quand on parle de tri, donnant l'impression que finalement, « ce n'est pas si grave de produire des déchets, puisque derrière on participe à l'économie circulaire, en les recyclant ou en valorisant leur matière ».

Comment peut-on assumer de jouer sur ces deux tableaux sans que le message ne soit brouillé ? Faut-il davantage communiquer sur un aspect plutôt qu'un autre (au risque de voir une partie de nos objectifs non atteinte) ? Est-il pertinent de prioriser un objectif pour une catégorie de public (par exemple, demander aux citoyens déjà sensibilisés au tri de s'engager dans la réduction car ils seraient plus réceptifs) ?

↪ **Comment gérer le retour de bâton de la transparence ?**

On l'a dit, il y a une demande de transparence dans nos fonctionnements : comment donner à voir les réalités du terrain de manière simple ? Comment faire cela sans exposer les agents de terrain à des critiques acerbes (dans un contexte de sur-réaction via les réseaux sociaux) et leur donner les moyens de répondre ?

SOURCES

- Ademe (2016), « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité », www.ademe.fr
- Bruvoll et Al. (2002), « Resources, Conservation and Recycling », volume 36, Issue 4.
- Dupré, Michael & Meineri Sébastien (2016), « Increasing recycling through displayed feedback and socially comparative feedback », *Journal of Environmental Psychology*, 48, p.101-116.
- Dupré Michael (2013), « Représentations sociales du tri sélectif et des déchets en fonction des pratiques de tri », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* 2013/2 (Numéro 98), 173-209.
- ETIcS/université François Rabelais de Tours/Etécicos (2012), « Détritus/déchets, Tri et usages sociaux gestion des déchets et tri sélectifs en habitat collectif », HLM, Avril 2012, p.9.
- Hamon Caroline (2019), « Les déchets ménagers sur la métropole de Lyon, actes de la rencontre Informations-débats, CCSPL.
- Moser Gabriel (2009), « Psychologie environnementale. Les relations homme environnement », Bruxelles, De Boeck.
- Place to B, Ademe (2017), « Des images et des actes », www.theconversation.com.
- Zéro Waste France (2019), « Territoires Zéro Waste. Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets », Éditions Rue de l'échiquier.

ACTION #7

Susciter le passage à l'acte : quelles nouvelles pistes pour inciter au changement de comportement ?

Aujourd'hui plus personne ne doute de notre surproduction de déchets et de son impact sur l'environnement. Pour autant, notre production de déchets ménagers et assimilés n'a quasiment pas baissé depuis dix ans... Comment les collectivités peuvent-elles inciter à moins jeter et à mieux trier ? Pourquoi certains s'engagent quand d'autres ne font rien ? Cette fiche reprend les enseignements tirés de la psychologie sociale et des retours d'expérience.

Le tri, une norme sociale et pourtant...

Aujourd'hui, la quasi-totalité de la population française (96 %) considère que la société produit trop de déchets ; 60 % déclarent produire trop de déchets au sein de leur foyer, et 70 % pensent pouvoir en produire moins (IFOP, 2015). Près de 80 % de la population française déclare trier ses déchets (OpinionWay, 2014). La pratique du tri est ainsi entrée « dans les mœurs » : il est malvenu de déclarer « ne pas la faire ».

Pour autant, des intentions aux actes, les pas restent encore nombreux. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) représentent encore 568 kilos par habitant (gravats de déchèterie compris) et n'ont baissé que de -0,3 % en dix ans (source Ademe, 2018). Quant au contenu de nos poubelles grises, plus des 2/3 pourrait être composté ou recyclé !

Alors, comment faire pour faciliter le passage à l'acte ? La psychologie sociale nous apporte des réponses. Les études sur la communication appliquée à l'environnement se sont développées depuis les années 1970 et la première crise pétrolière. Depuis, de nombreux comportements dits « éco citoyens », dont la gestion des déchets, ont fait l'objet de recherche.

Pourquoi informer ne suffit pas

Si la communication est un levier indispensable pour faire connaître les initiatives portées par la collectivité et transmettre des consignes claires aux habitants, elle ne suffit pas selon certains travaux. Pour la recherche comportementale, en effet, la pédagogie et l'éducation, que l'on convoque si souvent pour résoudre les problèmes, créent l'intention, mais n'aident pas toujours à passer à l'action. Les campagnes de sensibilisation traditionnelles reposent sur un postulat : si l'individu sait qu'il faut prendre soin de la planète, alors il déploiera des comportements vertueux. Or, en réalité, l'homme s'avère très peu rationnel...

La psychologie sociale part du principe que l'homme prend ses décisions par rapport aux émotions, aux habitudes, à l'environnement physique et social (voir aussi fiche Communication). « Il prend des décisions en permanence, sans toujours réaliser pourquoi. Par exemple, pourquoi vais-je choisir de prendre l'ascenseur ou l'escalier ? En fait, je vais réagir à des stimuli-situationnels, environnementaux. Je vais prendre l'ascenseur parce qu'il s'ouvre à ce moment-là, parce que l'escalier est sombre... », explique Mickael Dupré. « Si l'objectif est d'obtenir un comportement spécifique, il faut aller au-delà de la persuasion et recourir aux techniques d'influence et de communication engageante. L'enjeu actuel n'est plus de convertir des individus convaincus et bien informés mais de les accompagner dans l'adoption de comportements respectueux en favorisant leur passage à l'acte. »

Les stratégies pour changer les comportements

Faciliter le passage à l'acte, en utilisant l'environnement physique ou social

Stratégie émergente depuis dix ans, importée des États-Unis, les *nudges* (coups de pouce en anglais) comportementaux gagnent du terrain en France. Leur principe ? Modifier ou utiliser l'environnement pour inciter l'individu à agir, en douceur, sans chercher à le contraindre.

► Réduire le coût de l'effort

Plus l'effort semble coûteux, moins l'individu est enclin à changer. La perception du coût à fournir varie selon : « l'état d'esprit » (suis-je calme, serein ?) ; le « sentiment capacitaire » (je me sens capable, je connais les bonnes pratiques, je sais faire) ; le « degré d'engagement préalable » (les contraintes semblent plus élevées chez les non-trieurs : on se fait plein d'idées sur un comportement qu'on n'effectue pas...). L'idée de contrainte (long, complexe, corvée, ennui, etc.) est la plus courante justification chez les non-trieurs (M. Dupré, 2009). Pour séduire le plus grand nombre, la collectivité peut ainsi veiller à adapter ses demandes aux dispositions cognitives (fortes ou faibles) des usagers, en diminuant au maximum les contraintes pour eux. En apportant une modification, même minime, à l'environnement, les *nudges* aident à réduire ces contraintes.

Les leviers sont multiples : on peut agir sur le plan cognitif, pour faciliter la compréhension et l'appropriation des bonnes pratiques, par exemple, en utilisant des poubelles symbolisant le déchet visé. On peut également réduire les coûts économiques et matériels, rendre « accessible » l'écogeste. Une étude révèle que 50 % des personnes se mettent à trier leurs déchets, lorsqu'elles disposent d'un bac à roulettes pour s'y rendre (Dahlen, Vukicevic, Meijer, Lagerkvist, 2007). À l'inverse, on peut renforcer une contrainte pour dissuader un comportement : par exemple, pour limiter le gaspillage du pain, un établissement scolaire a rendu difficile sa consommation du pain, en ajoutant couvercles et pincettes.

La distance jusqu'à la poubelle, une donnée déterminante !

La recherche démontre que les modalités de collecte sont clés dans les comportements de tri. Une étude révèle que la distance pour aller au point de collecte ne doit pas excéder 60 mètres.

-Saphoresa et al., 2012

► L'influence sociale

Une autre influence majeure de nos choix, c'est la norme sociale. Nous avons tendance à reproduire les comportements de nos amis, voisins, collègues. La recherche montre ainsi que nous sommes plus influencés par les normes descriptives (ce que les autres font) que par les normes injonctives (ce que nous devons faire).

C'est sur ce biais que jouent certains hôtels, en posant une affichette, dans les salles de bains : « 75 % des personnes ayant occupé cette chambre avant vous ont utilisé leurs serviettes de toilette plusieurs fois. Vous pouvez les rejoindre en réutilisant vos serviettes durant votre séjour. Vous protégerez l'environnement. » Selon une étude, de 35 à 75 % des clients accepteraient de garder leurs serviettes plusieurs jours sans les laver. Ainsi, « L'information mentionnant le comportement d'autrui est devenue une norme sociale bien plus efficace que les appels traditionnels à la préservation de l'environnement », remarquait le Centre d'Analyses Stratégiques dans sa note d'analyse, proposant de développer davantage les *nudges* en France.

Autres illustrations : « Nous avons mené une expérience dans des toilettes publiques pour que les gens éteignent la lumière. Nous avons essayé plusieurs affiches "pensez à éteindre la lumière" ou "pensez à l'environnement". Et moins de 1 % des personnes l'éteignaient. En revanche, avec "95 % des personnes se disent sensibles à l'environnement, et vous ? Pensez à éteindre la lumière", plus de 50 % des gens éteignaient », raconte Michael Dupré. Ou encore : à Paris, dans la gare RER Bibliothèque F. Mitterrand, le cabinet d'étude Psykolab a passé en boucle une vidéo donnant à voir un comportement de tri exemplaire. Résultat : la gare a enregistré une hausse de 11,9 litres de déchets triés ainsi qu'une amélioration de +20 points de qualité de tri (en deux semaines).

Une autre forme d'influence sociale est de montrer aux autres ce que nous faisons. Cela peut être, concrètement, de diffuser un *jingle* quand on glisse un déchet dans une corbeille de tri.

La soumission librement consentie : la technique du « mais vous êtes libre de »... : selon les recherches, il est toutefois essentiel que la personne se sente libre d'adhérer aux comportements sollicités. Les scientifiques R.-V. Joule, J.-L. Beauvois, et F. Girandola prouvent les effets positifs d'une phrase comme « laissez cet endroit propre dépend de nous » plutôt que « ne jetez rien ». Cette seconde phrase risque de provoquer de la réactance (mécanisme de défense pour maintenir une liberté d'action que l'on pense menacée).

Les *nudges*, nouvel outil d'action publique ?

Certains experts soulignent les limites des *nudges* : leur dimension parfois éphémère ou anecdotique, les questions éthiques, dont la possibilité d'être manipulé. Cependant, on peut penser que cet outil a un fort potentiel à partir du moment où il s'ancre dans une vision politique de long terme et s'accompagne d'autres leviers.

Par ailleurs, ce concept renvoie à des formes multiples et des acceptions différentes selon la recherche. Certains experts n'en retiennent qu'une acception étroite, réduite au simple gadget, d'autres se réfèrent à une acception plus large qui incluent toute modalité d'action ou d'adaptation des gestes et pratiques dans lesquels l'incitation au changement est suggérée plutôt qu'imposée (à l'instar du Vélo'V, qui n'impose pas l'utilisation de vélo dans la ville mais propose d'en faciliter l'accès).

De son côté, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a créé une mission *nudge* avec la Ville de Paris et l'École normale supérieure qui coordonne un nudgelab, pour promouvoir le *nudge* comme nouvel outil d'action publique.

La communication engageante : engager l'utilisateur dans un comportement

La technique du « librement consenti » est encore plus efficace lorsqu'elle se double d'une condition engageante. Illustration : cette enquête de terrain (Burn et Oskamp, 1986) pour augmenter les pratiques de recyclage. Le premier message auprès de la population était « 80 % des habitants sont en faveur du programme de recyclage et d'autres villes s'informent sur notre projet ». 11 % des foyers ont commencé à recycler. Dans un second temps, les sujets étaient invités à signer une carte d'engagement « Je soussigné..., soutiens le programme de recyclage de Caremont, j'aiderai à gagner la guerre contre le gaspillage ! ». Résultat : le nombre de foyers volontaires a quadruplé.

Autre exemple : « pour prévenir les déchets, raconte Mickael Dupré, j'avais proposé aux habitants de choisir parmi une liste de comportements à essayer durant six semaines. Chacun entourait « ses » comportements et signait le document. Seuls 3 % ont refusé ». Cette expérience a aussi permis de vaincre « la résistance au changement » : la plupart des volontaires ont déclaré souhaiter garder ces pratiques au-delà de l'expérimentation. « C'est pareil pour la plupart des écogestes. Une fois qu'on les a pratiqués à plusieurs reprises, ils deviennent des habitudes. On ne perçoit plus les contraintes associées. »

Le porte-à-porte engageant, l'exemple de l'Île-de-France

Le Syndicat de traitement des déchets Émeraude, en Île-de-France, a construit une procédure inédite de porte-à-porte, s'inspirant des travaux de la psychologie sociale. L'utilisateur démarché commence par réaliser un bilan de sa pratique de tri, devine le pourcentage de Français qui trient leurs déchets (87%), improvise un discours destiné à convaincre un ami de l'importance du recyclage, écoute une argumentation complète (environnementale, mais aussi économique et solidaire) et choisit enfin un geste qu'il ne fait pas encore (par exemple, trier les canettes).

Le feedback : montrer que c'est efficace

Selon les chercheurs, l'un des principaux obstacles à l'adoption de comportements écocitoyens est que nous n'en voyons pas les effets directs sur l'environnement. Or, pour conserver un comportement, j'ai besoin de mesurer son efficacité. La technique du *feedback* aide à pallier cet inconvénient. Les comparaisons de performances (entre deux périodes, deux quartiers) et les *feedback* mettant en jeu une norme sociale (comportement du voisinage, d'un service) obtiendraient les meilleurs résultats. « Tous les mois, les salariés peuvent être informés du volume de déchets collecté ensemble. Cela augmente le « contrôle perçu », le sentiment de réaliser une action efficace. » (Mickael Dupré).

Des chercheurs ont ainsi réussi à augmenter le tri de papier, en illustrant la quantité triée par une vingtaine de foyers au cours des six semaines précédentes. Pendant les cinq semaines suivantes, un graphique hebdomadaire a permis d'augmenter de +25 % la quantité de papier trié. La technique du *feedback* s'applique à toutes les situations, pourvu qu'elle ne mette pas en saillance l'échec d'un individu ou d'une population et ne conduise à leur stigmatisation.

Le Feedback, l'exemple de Rennes Métropole

Des chercheurs ont prouvé l'efficacité d'un *feedback* hebdomadaire à Rennes Métropole. L'agglomération a réduit considérablement sa production de déchets (sous les 200 kg/hab/an pour les poubelles grises) juste avec un *feedback* (retour d'information aux habitants sur les déchets produits grâce aux puces placées dans les poubelles) et un peu de communication engageante (simple questionnaire).

-Meineri, Dangeard, Dupré, 2016

L'incitation positive

C'est la stratégie de la carotte : le comportement éco-citoyen vertueux est récompensé (par un bon d'achat, une réduction). Les incitations économiques au tri des déchets, symboliques ou pas, sont-elles efficaces ? Selon, Mickaël Dupré, elles jouent un rôle, mais avec plusieurs limites. Elles marchent car « les récompenses sont bien perçues par le public et politiquement plus acceptables que les sanctions ». En revanche, elles semblent marcher plutôt pour les personnes déjà trieuses. En Grande-Bretagne, par exemple, une étude a montré que l'incitation (un chèque cadeau d'environ 35 \$ au bout de quelques mois de pratique du tri) « n'a pas permis de convertir de nouveaux foyers au service de la collecte sélective ». Par ailleurs, « l'inconvénient majeur est la disparition quasi systématique du comportement après que la récompense ait été attribuée ». En outre, « les incitations ne sont efficaces que si elles sont adaptées localement au contexte et à la population et s'accompagnent d'une communication forte ».

Valoriser socialement la pratique du tri

Pour ancrer durablement un comportement, il importe enfin d'inclure l'action individuelle dans un mouvement collectif, insiste la psychologue sociale Mélanie Gat. « C'est important de montrer que la collectivité porte la question du tri. À titre d'exemple, Rennes a customisé ses poubelles pour les rendre visibles ». Les ménages trient pour « montrer leur [...] appartenance à un collectif construit sur des valeurs communes » corroborent les chercheurs ETIcS de l'université François-Rabelais de Tours (2012).



Démultiplier les leviers tout en gardant une cohérence

Pas d'outil miracle, des effets complémentaires

Campagnes d'information renouvelées, nudges, communication engageante, *feedback*, incitations... tous ces leviers peuvent se révéler efficaces, selon l'objectif à atteindre, les publics à toucher (sans oublier ces autres leviers, que sont la loi et la fiscalité). Comme le souligne l'Ademe, dans son rapport 2016, « Il n'existe pas de levier unique et simple, valant pour toutes les situations, en raison de la complexité des enjeux de changement de comportement. Des approches complémentaires sont à mettre en œuvre... Il importe de prendre en compte à la fois les dimensions individuelle, mais également collective des comportements. D'agir simultanément sur les représentations, les significations et les valeurs, les compétences et les savoirs, et la dimension matérielle et technique des pratiques sociales que l'on souhaite faire évoluer. L'individu est contraint dans son action par les réalités économiques, matérielles et sociales de la société dans laquelle il vit et dont tous les acteurs (pouvoirs publics, société civile, entreprises) doivent également évoluer et agir ».

De son côté, la psychologue sociale Mélanie Gat a établi une échelle de stratégie de comportements, selon l'objectif visé :

- ↪ à court terme, pour faciliter le passage à l'acte, on privilégiera les nudges ;
- ↪ à moyen terme, pour motiver à agir : les communications engageantes ;
- ↪ à long terme, pour ancrer durablement de nouvelles pratiques de gestion des déchets : les valorisations sociales.

Impliquer les citoyens dans les arbitrages publics

Au-delà d'actions d'information ou d'influence, les collectivités peuvent faire le choix d'impliquer le citoyen dans ses propres arbitrages, en déployant des démarches de concertation publique, ce qui nécessite des investissements pour le faire monter en compétence sur le sujet complexe de la gestion des déchets. En Charente, le Grand Angoulême nous apporte un cas poussé de concertation publique.

Calitom et le Grand Angoulême : 18 mois de concertation poussée

De novembre 2015 à juin 2017, le syndicat Calitom et le Grand Angoulême ont organisé un débat public sur le traitement des déchets résiduels dans un contexte où l'incinérateur était en fin de vie et où il fallait arbitrer entre différentes options de traitement. Ce débat a rassemblé les élus locaux et une cinquantaine de citoyens, appelés à se manifester via la presse locale et pour partie tirés au sort. Les citoyens ont participé à de nombreuses réunions publiques, entendu diverses associations environnementales et visité des sites de gestion, les frais de déplacement étant pris en charge par la collectivité. Le débat a été organisé sans aucun projet pré-défini (ce qui est finalement assez rare dans les concertations ou bien souvent, les habitants se prononcent à la marge sur un projet déjà identifié). Les participants ont proposé 6 scénarios, affinés par les services techniques, puis soumis au débat final. C'est le scénario de la prévention maximale, avec la fermeture de l'incinérateur vieillissant, qui a été acté.

-source : Zéro Waste France

La Collectivité a donc à sa disposition une multitude de leviers pour sensibiliser les citoyens, selon l'objectif visé, mais cela pose plusieurs questions :

- ↪ Quels leviers prioriser et selon quels critères ?
 - ↪ Comment s'engager dans une démarche cohérente de leviers, sans être dans la surenchère de dispositifs dont on peinerait à identifier les effets ?
 - ↪ Jusqu'où la collectivité souhaite-t-elle impliquer les citoyens dans ses arbitrages et de quelle manière ? (cibler le qualitatif en sélectionnant une cinquantaine de citoyens à l'instar du Grand Angoulême ou le quantitatif en démultipliant les lieux de concertation au plus près des habitants ?)
-

SOURCES

- Ademe (2016), « Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité » - www.ademe.fr
- Chouteau Marianne (2015), « Les nudges, du concept à la mise en œuvre » - www.millenaire3.com.
- Dupré Michael, Dangeard Isabelle, Meineri Sébastien (2018), « Efficacité d'un *feedback* hebdomadaire sur la réduction du poids des ordures ménagères résiduelle », *Pratiques Psychologiques*, 24, p.79-93.
- Dupré Michael & Meineri Sébastien (2016), « Increasing recycling through displayed feedback and socially comparative feedback », *Journal of Environmental Psychology*, 48, p.101-116.
- ETIcS/université François Rabelais de Tours/Etéicos (2012), « Détritus/déchets, Tri et usages sociaux gestion des déchets et tri sélectifs en habitat collectif », HLM.
- Hamon Caroline (2019), « Les déchets ménagers sur la métropole de Lyon, actes de la rencontre Informations-débats », CCSPL.
- La Fabrique écologique (2016), « L'incitation aux comportements écologiques, les nudges un nouvel outil des politiques publiques ».

MESSAGES

TRANSVERSAUX #8

Au cours de l'exploration des sujets ci-dessus, divers messages ont retenu notre attention en raison de leur transversalité et de leur capacité à questionner la collectivité. Nous les proposons comme des sujets de réflexion complémentaires aux fiches thématiques.

La gestion des déchets, un sujet complexe, une réalité disparate

Enjeux sanitaires, environnementaux, économiques, techniques... Systémique, le sujet du traitement des déchets mérite d'être abordé avec nuances. Oui, les usines de recyclage et d'incinération ont fait des progrès considérables sur le plan environnemental et sanitaire, mais elles restent polluantes et n'élimineront jamais tous les déchets. Oui, le recyclage donne une seconde vie aux produits, mais il ne concerne qu'une partie limitée des produits. Oui, il participe à l'économie circulaire, mais il ne compensera jamais l'épuisement des ressources naturelles si nous restons dans un contexte de croissance. Oui, le plastique biosourcé existe (fait à partir de canne à sucre, par exemple), mais attention aux effets contre-productifs (comme la destruction des cultures locales). En réalité, il est difficile d'être sûr du bilan environnemental d'un produit, du rapport coût/bénéfice d'un process de recyclage ou de valorisation énergétique. Hormis la réduction du déchet, aucune autre solution n'est 100 % satisfaisante, et pourtant il faut bien traiter les déchets existants. Le recours à l'incinération ou au recyclage s'avère alors dans bien des cas la moins pire des solutions. Toute la question est : quelle « juste place » leur accorder ? Jusqu'où est-il pertinent d'investir dans de nouvelles technologies de traitement ? À partir de quand cette quête d'amélioration devient-elle contre-productive ?

En matière de déchets, la collectivité fait face à des injonctions contradictoires

Réduire les déchets et améliorer leur recyclage, obtenir des résultats rapides et penser la gestion sur le long terme, assumer la gestion et la prévention des déchets et la sensibilisation des habitants avec un budget toujours plus contraint, relancer l'activité et la consommation (et donc la production de déchets) et tirer les enseignements de la sobriété temporaire des confinements... Les attentes vis-à-vis de la gestion des déchets ne cessent de croître. Pourtant la politique déchets est historiquement assez discrète du fait de sa technicité. Seule la collecte, souvent vécue comme la maîtrise d'une « nuisance », est visible aux yeux des usagers, alors que la politique déchets prend en charge de nombreuses autres facettes allant de la prévention à la gestion, tout en conciliant des enjeux environnementaux, économiques, sociétaux, techniques... En outre, la réussite d'une politique déchets ne relève pas que de l'action métropolitaine : les habitants, comme les entreprises, y jouent un rôle déterminant. D'où l'importance de partager (réaffirmer ?) un cap lisible, cohérent et appropriable pour que chacun puisse y contribuer à sa mesure.

Appeler à la responsabilité individuelle au nom de l'intérêt général : un levier délicat à actionner dans le cadre de la gestion de déchets

La crise environnementale a mis au jour un message clair : il est désormais impossible de faire « comme avant ». L'objectif de réduction des déchets s'impose progressivement et vient réinterroger les liens entre actions individuelles et intérêt général. Si des changements systémiques doivent être opérés, la réussite d'une gestion locale des déchets dépendra aussi de la responsabilité et des efforts de chacun : une gestion plus respectueuse de l'environnement et maîtrisant les coûts. Mais ce recours à la responsabilité individuelle est débattu. Les habitants n'ont pas les mêmes moyens pour agir efficacement : comment se mobiliser sur la prévention et le tri des déchets quand on a du mal à faire vivre sa famille ? Tout le monde n'a pas les mêmes « armes » pour devenir acteur du changement. En outre, l'efficacité de ces « micro-actions » est mise en doute : certains, en appellent à des mesures drastiques à la hauteur des enjeux, quand d'autres conservent leurs habitudes... Dans ce contexte, doublé d'un climat de défiance envers les institutions, la Collectivité est sommée d'agir. Elle le fait déjà dans ses domaines de compétences, mais elle devra investir de nouveaux champs d'action, comme les modes de vie individuels, pour gravir véritablement une marche. Or, comment investir des sujets aussi sensibles que les choix de consommation, les usages du numérique, les mobilités... ?

La gestion des déchets appelle une conduite agile de l'action publique, articulant enjeux à court terme et à long terme

Les collectivités sont prises en tenaille entre un double objectif : à court terme, traiter les déchets existants, à long terme, les réduire le plus possible. Ces objectifs sont difficiles à concilier : en effet, les installations de valorisation énergétique et de recyclage nécessitent de lourds frais fixes et investissements, qui nécessitent un flux constant de déchets pour être rentabilisés. Leur intérêt économique semble ainsi aller à l'encontre d'une politique de réduction drastique des déchets à la source. Le cas du recyclage du plastique est emblématique de cette difficulté. À court terme, la loi impose de recycler tous les plastiques d'ici à 2025 ; à long terme, elle demande de sortir des plastiques à usage unique d'ici à 2040. Comment, dès lors, faire les investissements nécessaires si le gisement de plastique doit se tarir d'ici 2040 ?

Les collectivités se retrouvent ainsi sur une ligne de crête : assurer des solutions viables, économiquement parlant, toujours plus performantes, pour valoriser leurs déchets (solution toujours préférable à l'enfouissement), sans en faire une nouvelle source de revenus au risque de remplacer une gestion verte des déchets.

Collectivité, usagers, acteurs privés et associatifs ont besoin d'un espace de débat où les différents points de vue peuvent s'exprimer

Même si un consensus semble s'affirmer autour de la nécessité de réduire les déchets, les moyens d'y parvenir, le rythme des évolutions et le rôle de chacun divisent. Certains points de vue s'opposent fortement : les uns revendiqueront toujours des mesures drastiques quand les autres prôneront une évolution progressive des solutions techniques comme des comportements. Les collectivités n'ont pas à craindre ces oppositions : elles sont la preuve d'un débat public qui peut être fécond. Tout l'enjeu consiste à nourrir ce débat sans le polariser autour de polémiques (« les collectivités ne font pas le travail et envoient les déchets en Asie ») ou d'indignations personnelles (« ma poubelle est sale et n'a pas été ramassée ») souvent réductrices. Car, même conflictuel, un dialogue peut être fécond : pour poser objectivement des données, comme les atouts et limites des options, pour connaître les arguments des différentes parties prenantes et aborder le sujet avec plus de transparence et de pragmatisme, pour déceler le vrai du faux dans certaines controverses, pour anticiper les résistances, pour déculpabiliser, redonner le pouvoir et l'envie d'agir... Pour créer les conditions du changement, la mise en place d'espace de débats de qualité est un réel défi.

WWW.
MILLENAIRE3.
COM

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MÉTROPOLE DE LYON
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE
ET DU DIALOGUE PUBLIC
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03